

COMPTE RENDU IN EXTENSO

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

24 ET 25 SEPTEMBRE 2020

JOURNEE DU 24 SEPTEMBRE 2020

(VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL)

(MANDATURE 2018-2021)





**SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
24 È 25 DI SETTEMBRE
2ème SESSION ORDINAIRE DE 2020
24 ET 25 SEPTEMBRE**

JOURNÉE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2020/O2/031 - Résorption du désordre foncier et point d'étape « Una casa per tutti », posée par Mme Marie-Anne PIERI, au nom du groupe « Per l'Avvene » 6

Question n° 2020/O2/035 - Transition énergétique et nouvelle PPE, posée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » 11

Question n° 2020/O2/032 - Carte des ESA, posée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » 14

Question n° 2020/O2/033 - Protection environnementale, posée par Mme Mattea CASALTA, au nom du groupe « Partitu di a Nazione Corsa » 17

Question n° 2020/O2/034 - Résidences séniors, posée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica ind'è a Republica » 19

Question n° 2020/O2/036 - Plan de sauvegarde et de relance économique et social pour la Corse, posée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » 23

Suspension de la séance

Le Président Jean-Guy TALAMONI 31

Ouverture de la séance

Appel nominal des conseillers par Mme Anne TOMASI, Secrétaire de séance	32
Allocution de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse	32
Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal pour faire procéder au vote	
Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif	33

**RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Raportu n° 255 : Prurugazioni di a delegazioni di l'Assemblea di Corsica à a so Cummissioni permanenti

Rapport n° 255 : Prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse	33
VOTE du rapport	34

ATTIVITÀ SPURTIVE / ACTIVITÉS SPORTIVES

Raportu n° 262 : Avisu in quantu à u dicretu relativu à i cunfarenzi di u Sport

Rapport n° 262: Avis sur le projet de décret relatif aux conférences régionales du sport, ainsi qu'aux conférences des financeurs du sport

Présentation du rapport du Conseil exécutif	35
VOTE du rapport	39

EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

Raportu n° 250 : Mubilità internaziunale di tutti i ghjovani corsi, un strumentu per l'attrattività è u sviluppu territoriale à longu andà

Rapport n° 250 : Mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne

Présentation du rapport du Conseil exécutif 38

DISCUSSION GENERALE 41

VOTE du rapport 43

Raportu n° 233 : Candidatura di a Cullettività di Corsica à a chjama à pruposti EUROPE DIRECT

Rapport n° 233 : Candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à propositions EUROPE DIRECT

Présentation du rapport du Conseil exécutif 44

VOTE du rapport 45

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Raportu n°237 : Festa di a Lingua 2020

Rapport n° 237: Fête de la langue 2020

Présentation du rapport du Conseil exécutif 45

DISCUSSION GENERALE 46

VOTE du rapport 46

Raportu n° 243 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2020/2021 »

Rapport n° 243 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2020/2021 »

Présentation du rapport du Conseil exécutif 47

DISCUSSION GENERALE	48
VOTE du rapport	50

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 254 : Acquistu di u cunventu di i Frati Cappuccini - Corti /

Rapport n° 254 : Acquisition du Couvent des Capucins – Corti

Présentation du rapport du Conseil exécutif	51
DISCUSSION GENERALE	54
AMENDEMENT	55
VOTE du rapport	60

Raportu n° 263 : Adattazioni eccezzionali è timpurania di u regulamentu di l'aiuti Cultura pà u 2020 in appiigazioni di u raportu « VINCE CONTR'À U COVID 19 »

Rapport n° 263 : Adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « VINCE CONTR'À U COVID 19 »

Présentation du rapport du Conseil exécutif	61
VOTE du rapport	62

Ouverture de la séance des questions orales à 16 heures.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Le Président TALAMONI

Nous allons commencer la séance des questions orales.

La première question doit être posée par Nadine NIVAGGIONI.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Président, je me demandais s'il n'était pas préférable que je la pose à la fin, étant donné que le Président va prolonger son développement ?

Le Président TALAMONI

Pourquoi pas ! La question suivante va être posée par Marie-Anne PIERI du groupe Per l'Avvene.

Vous avez la parole.

* **Question orale n° 2020/O2/031** déposée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Per l'Avvene » : **Résorption du désordre foncier & Point d'étape « Una casa per tutti ».**

Mme Marie-Anne PIERI

Monsieur le Président,

L'objet de ma question, c'est la résorption du désordre foncier, et plus particulièrement l'article 2 qui découle de la loi du 6 mars 2017, si vous pouvez faire un point d'étape sur le dispositif « Una casa per tutti » et plus particulièrement sur la licitation.

Je ne peux pas parler de cette loi du 6 mars 2017 sans rendre un hommage appuyé à mon ami et collègue Camille de ROCCA SERRA qui a porté cette loi, il était le rapporteur à l'Assemblée nationale et vous étiez présents, Messieurs les présidents, quand il a porté cette loi.

Aujourd'hui, j'entends, je lis beaucoup de choses sur le patrimoine, sur la rénovation du patrimoine. Moi, ce que je voulais vous dire en préambule, c'est que lorsque j'ai été auditionnée à la commission des lois, dans le cadre de cette loi, et que j'ai expliqué les articles qui composent cette loi, l'article 1 jusqu'à l'article 5 de la loi, j'avais également évoqué la possibilité, dans le prolongement de cette loi, de prévoir pour la réhabilitation du bâti en Corse et plus principalement dans le cadre de partage ou de licitation, la possibilité, s'il y avait un engagement de l'ensemble des copartageants ou de l'hérédité, de pouvoir bénéficier d'une exonération des droits de succession complète s'il y avait une mise à disposition du bien qui était réhabilité, soit pour une résidence principale pour le licitant ou le copartageant, ou éventuellement de le louer pendant une période de 10 ans pour des personnes à revenus modestes ou des primo-accédants.

Ce dispositif peut effectivement aussi se prévoir dans le cadre d'une terre qu'on pourrait demain planter, ou rénover une châtaigneraie. Je l'avais évoqué, j'espère qu'on arrivera à le porter parce que cette loi du 6 mars 2017 a une durée de 10 ans, c'est une loi dite flottante et qu'il faut penser à l'avenir, on n'a pas fini de travailler sur le désordre foncier.

Pourquoi je vous interpelle aujourd'hui à nouveau sur cet article 2, M. le Président ? Parce que cet article 2 qui parle en fait de la sortie de l'indivision, qui traite de la sortie de l'indivision, avec une majorité qualifiée, alors que le Code civil prévoit l'unanimité, n'a pas reçu de décret d'application dans le cadre de la loi, alors que l'article 1 a son décret d'application, sa méthodologie. L'article 1 parle en fait de la procédure de titrement et il y a une méthodologie pour créer un titre de propriété. Pour la sortie d'indivision, le législateur à l'époque a considéré que le Code civil était suffisant, et plus particulièrement les articles 836 et 837 du Code civil et les articles 813-1 et 814 du Code civil.

Ces articles qui découlent de la réforme des successions du 24 juin 2006, certes sont utiles, mais ce sont des articles pour la voie contentieuse. Moi, cette loi, quand elle a été construite, elle a été construite pour que les Corses puissent sortir de l'indivision et puissent bénéficier des avantages fiscaux qui découlent de cette loi de façon gracieuse et non pas avoir recours au tribunal.

Vous savez tous et toutes qu'aujourd'hui, l'arrêté MIOT n'existe plus, depuis 20 ans. Les Corses ont eu des pertes de chances pendant des années. Il y a eu des mesures fiscales à la faveur de lois fiscales dont les Corses n'ont pas pu bénéficier, parce qu'il y avait ce désordre foncier, parce qu'on ne pouvait pas sortir de l'indivision.

Aujourd'hui, il ne faudrait pas que les Corses à nouveau ne puissent pas bénéficier pleinement de cette loi. Je ne voudrais pas qu'il y ait une inégalité entre les

Corses, c'est-à-dire ceux dont les familles peuvent régler leur partage parce qu'ils s'entendent et ceux dont il y a un problème d'indivision et qui ne peuvent pas actionner cet article 2, parce qu'il n'y a pas un décret d'application.

Pourquoi je reviens devant vous après avoir présenté en début de mandature une motion qui avait attiré à l'article 2 (motion qui avait été rejetée) ? Parce qu'à la faveur d'un arrêt de la Cour de cassation du 13 mai 2020 (378, je pense), il est dit que pour sortir de l'indivision, les articles du Code civil, ceux que je viens de vous citer ne sont pas suffisants.

Donc, je vous demande, M. le Président, je vous demande cette fois-ci si on peut saisir la Chancellerie pour que cet article 2 puisse avoir sa pleine efficacité, parce que cette loi c'est un tout.

Vous avez l'article 1, c'est la création du titre ; l'article 2, c'est la sortie de l'indivision. Et ensuite, vous avez les mesures fiscales. Donc, il serait dommage que les Corses qui ont des problèmes de famille ou quand il y a un héritier taisant ne puissent pas bénéficier des avantages fiscaux de cette loi.

Ma deuxième question, qui en fait est le corollaire de ma première question sur la licitation. C'est-à-dire quand je vous ai demandé d'adjoindre, dans le cas d'un amendement au rapport sur le logement, « Una casa per tutti », la licitation, vous comprenez bien où je veux arriver.

La licitation, c'est une sortie d'indivision et cette sortie d'indivision, elle ne peut se faire que si tout le monde est d'accord. Cet article 2 permettrait aux indivisions où vous avez un problème, un absent, un héritier taisant ou quelqu'un qui un matin se lève et qui dit « moi, je ne signe pas », eh bien les Corses ne peuvent pas bénéficier de cet avantage qui aujourd'hui est donné à d'autres dans le cadre des aides d'« Una casa per tutti ».

Voilà, M. le Président, j'espère que j'ai été entendu et j'espère que la Chancellerie sera saisie d'une demande pour que cet article 2 soit enfin efficient, parce que cette loi a le mérite d'être là, même si politiquement elle peut être critiquable, mais elle est là et aujourd'hui elle est utilisée par les Corses, à l'exception de l'article 2, et c'est dommage ! Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La réponse par la Président du Conseil exécutif. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Alors, rapidement.

Ma chère collègue et amie, nous connaissons votre engagement sur ce dossier à la fois du fait de votre activité professionnelle bien sûr, mais également par passion, et nous pouvons partager beaucoup d'objectifs. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de le dire lors de différents débats, je crois que la volonté de protéger la terre et le patrimoine est un élément qui nous réunit tous et toutes dans cette Assemblée. Après, on peut avoir des désaccords, notamment sur des questions techniques.

Vous avez rappelé cette fameuse loi qui nous a permis de proroger la situation particulière dont bénéficie la Corse pour un délai de dix ans, au terme d'un long combat et Camille de Rocca Serra en était le rapporteur. Beaucoup d'élus et notamment d'élus nationalistes, mais pas seulement, en ont été des artisans infatigables. Nous avons tenu, quelques-uns, à être présents aussi au moment du débat et de l'adoption de cette loi.

Il y avait déjà, à l'époque, un désaccord que nous avons, non pas passé sous silence, mais qui ne nous avait pas conduits à remettre en cause notre adhésion. Nous avons exprimé notre désaccord à de Camille de Rocca Serra qui était à l'origine de cette disposition du projet qui allait devenir ensuite une loi. Nous étions réticents sur cet article et, au-delà du débat technique, je voudrais vous dire pourquoi nous l'étions et pourquoi nous le sommes encore.

L'indivision conduit aujourd'hui à de nombreuses difficultés qui sont connues. Elle est même un mal notamment, mais pas seulement, dans beaucoup de villages, donc pour beaucoup de familles. Mais les choses ne sont jamais monocolores.

Elle est aussi, et de façon un peu paradoxale, un instrument de protection dans un contexte marqué par la spéculation, par la dépossession accélérée, y compris d'ailleurs des biens de villages. Il suffit de voir, dans tous les villages de Corse, combien de maisons de familles sont vendues à des tiers et souvent à des prix prohibitifs et ne permettant pas aux co-indivisaires, par exemple aux héritiers ou même aux tiers résidents, de se porter acquéreurs.

Donc, très concrètement, la règle était normalement l'unanimité ; aujourd'hui, elle est la majorité. Si on l'applique, notamment à travers un texte réglementaire, on permet de faciliter l'application de ces dispositions législatives ; dans le contexte actuel, cela peut avoir des effets pervers importants.

Je vous prends un exemple : une maison, un bien de village de trois étages, trois frères et sœurs co-indivisaires dont deux par exemple qui sont sur le continent, un qui est sur place. Si l'on permet la disposition, donc la vente à la majorité, vous pourrez avoir une vente qui va se faire à un prix qui ne va pas permettre à l'indivisaire qui est normalement privilégié en cas de cession, mais au prix du marché. Et le prix du marché, aujourd'hui, va conduire à vendre le bien à un prix qui souvent ne va pas pouvoir être accessible.

Donc, je pense qu'il faut aller d'un même pas. Ce texte pourra s'appliquer avec les avantages qu'il comporte, mais en limitant les inconvénients dès lors que, de façon corrélative, nous aurons mis en place des dispositifs. Je ne parle pas du statut de résident à ce stade, on sait que c'est un objectif pour nous, mais on le laisse de côté, mais y compris des dispositifs qui soient des dispositifs protecteurs.

Vous avez fait référence à une proposition que vous avez faite, je pense qu'elle est au débat, elle est intéressante. Vous savez que j'ai eu l'occasion moi-même d'en reprendre une notamment pour qu'il y ait un crédit d'impôt qui permette aux co-indivisaires d'investir et de reprendre le bien dans des conditions favorables. Il faut donc accompagner la mise en œuvre de cette disposition législative, de garde-fous qui vont permettre de soustraire ces biens à la loi du marché et à la loi du plus fort qui aujourd'hui conduisent, de façon mécanique, à la dépossession.

Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, sur le bilan d'étape que vous me demandez et très rapidement. Le règlement des aides a été adopté à la fin de l'année 2019. À ce jour, nous avons réalisé 5,124 M€ dont :

2,33 M€ en faveur du parc communal malgré la suspension des procédures pendant plusieurs mois à cause de la COVID. De nombreuses communes ont d'ores et déjà activé le dispositif et des communes plus nombreuses encore, notamment des petites, ont sollicité et continuent de solliciter les services, notamment pour la réhabilitation ou la création de logements communaux sociaux ou non. Donc, là je pense que cela fonctionne bien ;

0,388 M€ au bénéfice de particuliers avec à une aide qui varie de 15 à 28 000 € (un montant moyen de 21 000 €) et on a également purgé le solde pour un peu plus d'1 M€ de dossiers relevant de l'ancien règlement d'aide à la primo accession. Vous savez qu'on a fait un effort qualitatif pour soutenir la politique d'accession à la propriété des primo-accédants, mais en cohérence avec notre vision, notamment en faveur de l'intérieur ou en faveur du centre et des cœurs de villes.

Près d'1 M€ en faveur du parc locatif social ;

Et enfin, 444 000 € en faveur de la réhabilitation du parc privé.

En ce qui concerne votre question sur la licitation, vous vous rappelez que nous avons inclus votre amendement, ce qui montre bien que nous avons la volonté de ne nous priver d'aucun dispositif. Malheureusement, il n'y a pas eu d'activation, tous simplement parce qu'il n'y a pas eu de bénéficiaires qui se soient manifestés.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Donc, la question suivante va être posée par Petr'Antone TOMASI.

*** Question orale n° 2020/O2/035** déposée par M. Petr'Antone TOMASI, au nom du groupe « Corsica Libera » : **Transition énergétique et nouvelle PPE.**

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, Président.

Monsieur le Président, Chers collègues,

À l'heure de l'urgence climatique et écologique décrétée solennellement par notre Assemblée, la question de la souveraineté énergétique et de la montée en puissance des énergies renouvelables constitue un enjeu central.

Par ailleurs, les questionnements relatifs à notre modèle de développement qui ont trouvé une vigueur nouvelle au plus fort de la crise sanitaire doivent, à l'évidence, trouver une projection au sein des stratégies de relance économique en cours d'élaboration.

La conjonction de ces deux éléments peut offrir un contexte favorable à une accélération de la transition énergétique de la Corse.

Lors de son passage en Corse au début du mois, Emmanuel MACRON a déclaré que « la Programmation pluriannuelle de l'énergie est quasiment terminée ». Étonnamment, alors que l'Assemblée de Corse doit délibérer sur le sujet avant publication du décret, aucun élément supplémentaire n'a pour l'heure été rendu public, à l'exception de la prolongation de l'appel d'offres pour le raccordement au gaz naturel de la centrale d'Aiacciu.

En revanche, à l'échelle de la France les choses bougent. Un tiers environ du plan de relance devrait, si l'on en croit les déclarations gouvernementales, être consacré à la transition écologique.

7 milliards d'euros de ce plan doivent accompagner le développement de la filière hydrogène qui, en Allemagne par exemple, apparaît déjà comme l'énergie du futur dans les transports. Enfin, l'éolien flottant est en plein développement (un rapport du GWEC, Global Wind Energy Council, prévoit l'évolution de la capacité mondiale de 29 GW en 2019 à 234 GW d'ici 2030). Cette évolution constante existe, y compris en Méditerranée où des appels d'offres sont prévus pour l'installation d'infrastructures dont la puissance sera supérieure à la future centrale du Ricantu.

Monsieur le Président, notre interrogation est simple : disposez-vous d'éléments de fond quant à la future PPE et notamment quant aux moyens dédiés à la transition énergétique, en lien notamment avec les plans de relance de l'État et de la Collectivité ? Enfin, êtes-vous en mesure de nous annoncer un calendrier d'examen devant l'Assemblée de Corse de ce dossier stratégique ?

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse va être donnée par Jean BIANCUCCI. Vous avez la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Merci Président,

Évidemment, cette question, Monsieur le Conseiller, est d'importance puisque vous allez droit au but et vous essayez de cibler ce que l'on appelle la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie).

Alors, tout d'abord, je peux vous dire qu'effectivement des discussions sont en cours, vous le savez car j'ai eu l'occasion de répondre, à plusieurs reprises, à vos questions, ce n'est pas la première, y compris dans le domaine de l'hydrogène.

Je vais essayer d'être court, mais c'est une question à tiroirs.

Pour ce qui concerne le côté formel et les étapes qui ont marqué cette évolution. Tout d'abord concernant la transition écologique et solidaire, il y a eu la signature d'un protocole le 4 juillet 2019. Il constitue la feuille de route de la PPE.

Suite à cet accord, le 11 février 2020, une présentation complète des travaux en cours a été faite devant le CEAC en présence de la DGEC et de la CRE.

Des avancées importantes ont pu être retenues. Tout d'abord, pour ce qui concerne l'approvisionnement en gaz naturel, un cadre de financement existe et un appel d'offres a été lancé par l'État, il doit se terminer à la fin du mois d'octobre.

Deuxième point, en ce qui concerne les EnR, il s'agit ni plus ni moins que de doubler, voire de tripler en moins d'une décennie, le parc des EnR. La CRE a estimé l'impact budgétaire : bien entendu tout cela coûte énormément d'argent, au travers des coûts d'achat sur 20 ans, à plus d'1 milliard d'euros.

Troisième point, en ce qui concerne le développement de la MDE (maîtrise de l'énergie), il s'agit en particulier de finaliser la mise en œuvre du plan de rénovation de l'éclairage public, c'est en cours, et de rénover aussi 20 000 logements.

Je vous renvoie sur ce sujet à deux rapports d'informations présentés les 25 avril 2019 et 30 juin 2020.

Pour ce qui concerne un dispositif spécifique à la Corse que l'on appelle « le cadre territorial de compensation », il est en cours de mise en œuvre et il se monte à 330 M€ d'ici 2028.

Il faudra ajouter, bien entendu, une part du plan de relance ainsi que les futures programmations CPER et PO FEDER. Il apparaît néanmoins nécessaire de mobiliser aussi le PTIC en particulier sur la rénovation du parc tertiaire public de la Collectivité de Corse et le parc de logement social.

Pour en arriver à l'hydrogène, un volet dédié et adapté permettra à la Corse d'être un territoire innovant et pionnier. Nous y travaillons de concert avec les services compétents de la Collectivité de Corse, de l'Université de Corse, du pôle de compétitivité Cap Énergie, de l'ADEC et de l'État. Il en est de même pour le secteur des transports.

Il m'est ainsi d'ores et déjà possible de vous indiquer que le projet de PPE révisé sera soumis à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

Donc, nous prenons rendez-vous.

Les investissements cumulés nécessaires à sa réalisation devraient s'élever à près de 4 milliards d'euros, en dehors des grandes infrastructures énergétiques et représenter en 2028, plus de 3 000 emplois liés à la transition énergétique !

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

La question suivante va être posée par Jean-Charles ORSUCCI.

Vous avez la parole.

*** Question orale n° 2020/O2/032** déposée par M. Jean-Charles ORSUCCI, au nom du groupe « Andà per dumane » : **Carte ESA.**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La question de l'urbanisme et du foncier est centrale pour la Corse.

De façon régulière, je sollicite la Collectivité de Corse et l'État à ce sujet, sur les lois qui s'enchevêtrent et les difficultés de leur application parfois contraire.

La législation en vigueur empêche bien souvent nos communes de faire aboutir leurs documents d'urbanisme. Il serait d'ailleurs faux de laisser croire que le PADDUC serait un frein pour cela.

L'absence de tels documents de planification laissera place à l'anarchie urbanistique avec pour conséquence potentielle une spéculation toujours galopante.

L'ancienne majorité de gauche, à laquelle j'ai appartenu, avait produit en trois ans un PADDUC après un énorme travail salué par tous.

Ce document a été attaqué sur la carte des espaces stratégiques agricoles, qui a été annulée par des décisions successives datant de 2018.

Depuis, un travail de consultation a été entrepris notamment auprès des Maires et je m'en félicite.

Cependant, j'attire votre attention sur la nécessité de tenir vraiment compte des nombreuses observations formulées.

À la lecture notamment des commentaires de la commission d'enquête, il apparaît qu'il n'en a rien été dans le premier rapport qui nous a été communiqué puis retiré.

Les nombreux Corses, les maires et présidents d'intercommunalité qui vous ont écrit, peuvent légitimement s'interroger sur cette procédure qui s'apparentait à une écoute polie mais vaine des différentes doléances formulées.

Après la consultation doit venir le temps la décision.

Par deux fois vous avez inscrit à l'ordre du jour et puis retiré ce rapport sur la nouvelle carte des ESA, sans communication aucune, ni explication.

L'importance et l'urgence de ce document ne sont plus à démontrer et il est attendu par tous pour sécuriser nos documents et règlements d'urbanisme.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir informer notre Assemblée sur la maturation de ce dossier et de la date de sa présentation.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. La réponse toujours par Jean BIANCUCCI et toujours en 3'30. Merci.

M. Jean BIANCUCCI

On va essayer, Monsieur le Président...

Alors, bien entendu, ce dossier est, une fois de plus, d'importance, vous le savez. Ce rapport a été retiré, vous l'avez dit, par deux fois de l'ordre du jour de l'Assemblée.

Vous l'avez reconnu vous-même, c'est un dossier aux implications complexes qui va très certainement susciter des débats. Le présenter en juillet, à la veille des congés, avec l'ordre du jour que nous avons, paraissait quand même assez compliqué.

Aujourd'hui, nous avons un deuxième dossier concernant le PADDUC, vous le savez. Présenter les deux dossiers en même temps, là aussi cela semblait difficile. Nous avons souhaité le différer au mois d'octobre. Donc, je peux vous dire que fin octobre nous examinerons ce dossier.

Je suis d'accord avec vous. La question de l'urbanisme et du foncier est primordiale en Corse. Nous l'avons vu lorsque nous avons examiné le rapport sur l'évolution de la spéculation foncière et immobilière notamment.

L'empilement des normes, je le dis avec vous, en la matière, pose soucis aux communes pour faire aboutir leurs documents d'urbanisme. C'est un point que nous avons souvent relevé, notamment avec Monsieur DELDUC, le DGLAN (direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature) lors de sa venue et avec qui nous avons eu de longues et fructueuses réunions. C'est d'ailleurs, bien entendu, un point qui a été soulevé par les intervenants à la conférence des maires, et nous n'avons pas manqué de donner notre point de vue.

Suite au vote de la loi ELAN et aux problèmes que cela a posés, nous n'avons pas manqué non plus la moindre occasion devant Madame la Préfète, ainsi que devant Monsieur le Secrétaire Général, de rappeler que nous demandions des éléments d'analyse pour effectuer un suivi et une évaluation corrects du PADDUC, mais aussi pour savoir quelle était la situation en matière d'évolution des permis de construire.

La position que nous avons montrée vis-à-vis de l'État, vis-à-vis de nos interlocuteurs parisiens, a été, vous le savez, invariable.

Nous sommes intervenus d'ailleurs très largement à Ponte Leccia.

Concernant plus particulièrement la procédure de modification du PADDUC, nous allons avoir, le mois prochain j'espère, le temps et les conditions de pouvoir en parler très largement. Je ne vais donc pas m'étaler sur un dossier qui aujourd'hui n'est pas à l'ordre du jour, mais qui le sera dans trois ou quatre semaines.

Il s'agit, je dois le rappeler quand même, d'une procédure de modification, et non de révision. Ça change toute la donne.

Nous ne pouvions en aucun cas -en aucun cas !- revenir sur le fond comme le demandaient certains maires.

Il s'agit aussi de stabiliser l'économie générale du document. Le rétablissement de la cartographie annulée pour une erreur formelle ne pouvait entraîner une révision générale du PADDUC, vous le savez comme moi. Si on a perdu quelques mois, c'est vrai, cela nous a permis de mieux sécuriser le dispositif et la proposition, et puis, cela nous a permis aussi d'avoir une concertation beaucoup plus large avec les élus locaux, parce que vous le savez, depuis que je suis à la présidence de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie, j'ai reçu énormément de maires et nous avons échangé.

Le rétablissement de la cartographie ne pouvait donc contenir que des corrections de forme qui concernent à la fois, l'actualisation de l'artificialisation et les erreurs manifestes d'appréciation ...

Il n'était pas possible de revoir les choses sur le fond du point de vue des critères ou le principe même des ESA. Il s'agit, j'insiste, d'un problème de procédure.

Pour autant, le travail des élus des communes et intercommunalités n'a pas été vain. Si des remarques ne pouvaient être prises en compte dans le cadre de cette procédure, elles constitueront une base de données nécessaire lors des prochains travaux de révision.

Le Président TALAMONI

Merci M. le Conseiller exécutif. La question suivante va être posée par **Mattea CASALTA**.

Vous avez la parole, Chère collègue.

* **Question orale n° 2020/O2/033** déposée par **Mattea CASALTA**, au nom du groupe « Partito di a Nazione Corsa » : **Protection environnementale.**

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie, M. le Président.

Effectivement, il s'agit de protection environnementale ; je pense que nous y sommes tous très sensibles.

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

La Corse, sa nature et son écosystème pâtissent, malheureusement, de nombreux maux majoritairement causés par des maladies et des parasites dus à l'introduction de végétaux et d'animaux exogènes.

On remarque aujourd'hui les dégâts occasionnés dans certaines de nos régions par la pyrale du buis. Cette maladie, très invasive, importée elle aussi d'Asie, dans les années 2000, est en train de détruire le fragile écosystème de la vallée de la Pieve di Caccia (Ascu, Castifau, Moltifau).

On sait que cette pyrale, tout comme *Xylella Fastidiosa*, le Cynips, le Varroa, etc., sera difficile à éradiquer. Des opérations de lutte contre ces fléaux sont entreprises régulièrement, notamment au travers des actions de l'OEC, ou encore de L'ODARC.

Par ailleurs, il nous faut également relever l'attrait du grand public pour certaines espèces exotiques peu compatibles avec notre environnement. Ces acheteurs manquent certainement d'informations quant aux impacts négatifs des espèces

exotiques importées. Leur disponibilité sur Internet facilite, sans un contrôle strict, l'achat de n'importe quel animal ou végétal.

Tous ces paramètres combinés, menacent notre écosystème et notre nature, les conséquences en seront irréversibles.

D'un point de vue réglementaire, nous avons demandé un transfert de la compétence décisionnelle de la liste des végétaux et animaux pouvant être introduits en Corse afin de pouvoir strictement contrôler et encadrer toute introduction d'espèces exogènes problématiques sur notre territoire. Vous vous en souvenez sans doute, j'ai, en effet, présenté, le 27 avril 2017, une motion au sein de cette Assemblée qui ouvrait la voie à ce transfert de compétences.

De plus, nos députés ont également, par le biais d'un amendement, à l'Assemblée nationale, fait acter que le Président du Conseil exécutif de Corse soit le seul décisionnaire de ladite liste.

Or, il apparaît, M. le Président, que pour l'instant l'Etat exerce toujours cette compétence en vos lieux et place.

Par conséquent, pouvez-vous nous éclairer sur la situation réglementaire actuelle, ainsi que sur les marges de manœuvre dont notre Collectivité dispose concernant la protection de notre faune, notre flore et, plus généralement, de notre environnement naturel ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

C'est le Président du Conseil exécutif qui va vous répondre. Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Il y aura une réponse écrite, notamment de Lionel MORTINI et moi-même rapidement, conformément à ce qui a été décidé ce matin en commission permanente. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Il reste deux questions : celles de Pierre GHIONGA et Nadine NIVAGGIONI.

Je dois vous prévenir que nous ne sommes plus sur Internet depuis quelques minutes, ce qui pose un certain nombre de problèmes. Je le précise parce que notamment Nadine NIVAGGIONI avait émis le vœu d'attendre que la retransmission ait repris pour présenter sa question orale importante. Et donc voilà je me dois de le dire à Pierre GHIONGA et Nadine NIVAGGIONI.

Est-ce que Pierre GHIONGA veut quand même poser sa question ?

M. Pierre GHIONGA

Oui, ça ne me pose pas de problème.

Le Président TALAMONI

Très bien ! Vous avez la parole pour poser votre question, ensuite on avisera.

*** Question orale N°2020/O2/034** déposée par M. Pierre GHIONGA, au nom du groupe « La Corse dans la République/A Corsica ind'è a Republica » : **Résidences Séniors.**

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais vous faire part de mon étonnement : on travaille en tiers présentiel ici, je suis passé devant la salle n° 2 où il y a une conférence de presse et où il y avait 120 % des sièges occupés ! Comprenez qui pourra...

Madame la Conseillère,

En tant que Président de l'association « U Serenu » qui gère un EHPAD bi-site de 100 résidents, j'ai été contacté par le porteur d'un projet de « RESIDENCE SENIOR » in Corti.

Celui-ci, pour répondre à l'appel à projets de notre Institution (CDC), concernant ces résidences séniors, a besoin d'être adossé à un EHPAD.

J'ai refusé cette collaboration pour de multiples raisons : la plus importante me semblant être l'absence de besoin, mais également mon opposition philosophique à ces projets, car ils entérinent la marchandisation des personnes âgées et ne

correspondent pas à notre culture à mon avis. Les appartements inclusifs, par exemple, me paraissent plus pertinents.

De surcroît, le cahier de charges fixe le nombre de lits à 50 pour toute la Corse et demande aux pétitionnaires de présenter un BP sur 5 ans pour 20 lits. Donc, si je ne me trompe pas, il n'y aura que deux structures maximum dont l'implantation géographique, une in Corti et l'autre à Alandu, me paraît plus ou moins bizarre...

La jauge de rentabilité d'un EHPAD est de 75 lits et je ne pense pas que cela soit très différent pour une Résidence Sénior : comment vivront des structures à 20 lits ?

De plus, les contraintes architecturales ainsi que la prévention de la dépendance, imposées par le cahier des charges vont, de fait, induire un prix de journée élevé risquant d'exclure les retraités corses, aux revenus majoritairement plus faibles que sur le continent.

Nous construisons donc, à mon avis, des établissements non pas pour nos aînés, mais pour les riches continentaux.

Mais, il est possible que mon analyse soit incorrecte et donc j'aimerais que vous nous communiquiez les documents, tel que le **Schéma Gérontologique Territorial**, qui étayent cet appel à projets.

En ce qui me concerne, il me semble que ce projet devrait être retravaillé et la date de dépôt repoussée au 31/12/2020, par exemple.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Cher collègue. Bianca FAZI va répondre ;

Vous avez la parole.

Mme Bianca FAZI

Monsieur le Conseiller, Cher Pierre,

Je vous remercie de votre question et de la mise en lumière de l'un des nombreux appels à projets portés par le Conseil exécutif, pas moins de trois depuis juillet sur la seule thématique de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées de Corse, Résidence autonomie (celui auquel vous faites sans doute référence),

aide aux aidants et habitat inclusif publié cette semaine, je suis certaine que vous l'aurez noté.

La question de l'évolution de l'offre en matière d'hébergement et d'accompagnement des personnes âgées est effectivement essentielle pour notre territoire.

C'était l'une des priorités de ma feuille de route, adoptée à l'unanimité, qui détaillait un plan d'actions, dont la création de résidences autonomie. La Corse, je le précise, est l'un des rares territoires à en être dépourvu.

Ainsi, ce sont bien des actions volontaristes et significatives engagées par la Collectivité pour moderniser l'offre actuelle, dont nous parlons.

En premier lieu, et avant de vous répondre plus avant sur les différents aspects de votre question, je veux revenir sur la confusion qui semble faite entre les « résidences séniors » et les « résidences autonomie ».

Vous mentionnez un appel à projets de résidence sénior. Ce sujet a déjà été débattu dans cette enceinte. Les résidences séniors ne relèvent absolument pas de la compétence de la Collectivité et leur création dépend de la seule initiative d'opérateurs privés. La Collectivité a, en revanche, effectivement lancé un appel à projets pour la création de résidences autonomie.

Au-delà d'une simple différence sémantique, ces deux types de structures reposent sur des approches bien distinctes puisque les résidences autonomie ont une vocation pleinement sociale.

Sur les autres points, nombreux, mais que je tiens à rétablir un par un.

La clôture de l'appel à projets est programmée le 29 septembre prochain, soit 120 jours après la date de lancement. Vous sollicitez une prolongation jusqu'au 31 décembre 2020, toutefois, comme vous le savez, les 120 jours retenus constituent le délai maximum fixé par la réglementation en matière d'appel à projets. Nous avons donc veillé, à retenir d'emblée, le délai maximum afin de laisser le plus de temps possible aux porteurs de projets intéressés.

Sur la marchandisation supposée. Les conclusions que vous avez tirées du cahier des charges, me semblent relever d'une mauvaise lecture ou d'une erreur interprétation.

Je vous rassure, l'appel à projets que nous avons lancé le 2 juin dernier et dont le cahier des charges avait été préalablement validé par délibération, est à mille

lieux d'une approche de marchandisation. Bien au contraire, nous nous inscrivons pleinement dans une logique de création d'une offre à loyers modérés, garantissant des équilibres d'implantation territoriale ou/et un accompagnement des seniors pour leur permettre de rester autonomes le plus longtemps possible.

Sur le critère de taille, vous soulignez à juste titre, une caractéristique du cahier des charges qui vise à favoriser l'implantation des structures de petite taille. Vous percevez cet élément comme une difficulté majeure, incompatible avec un équilibre financier. Le choix d'éviter les grosses unités a été posé sciemment tant la question du cadre de vie et la capacité à répondre à une offre y compris en milieu rural a guidé notre réflexion.

Je rappellerai seulement que la capacité moyenne des EHPAD de Corse est de 69 places et que les établissements qui présentent les capacités les plus faibles sont le plus souvent implantés en milieu rural et permettent d'assurer le maillage du territoire.

Alors oui, il est vrai que l'équilibre financier est plus difficilement atteignable pour des structures de petite taille. C'est aussi pour cela qu'il est possible de s'adosser à de l'existant, comme un EHPAD, vous en donnez l'exemple ! Évidemment, cela exige de la part de tous une ingéniosité plus importante.

Pour terminer, vous manifestez votre intérêt pour l'habitat inclusif.

Il est aussi le nôtre, je le disais en introduction. La Collectivité vient de lancer, un appel à projets dédié à l'habitat inclusif. Comme vous, je crois beaucoup en cette nouvelle offre d'habitat à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mais je crois également à la diversification, aux solutions multiples et aux logiques de complémentarité des offres.

Au-delà d'apporter une réponse, je veux profiter de l'opportunité qui m'est donnée de rappeler la vision qui est la nôtre en matière d'évolution et d'adaptation d'offre médicosociale.

L'accompagnement des établissements médicosociaux, tels que les EHPAD dans leurs projets de transformation, constitue un axe de notre futur schéma de l'autonomie. Dans cette trajectoire, les EHPAD 2.0 deviendront de véritables plateformes sur les territoires et devront être en capacité, non seulement de proposer des prises en charge diversifiées et adaptées en matière d'hébergement, mais aussi de se positionner comme de véritables acteurs du territoire, en se projetant sur de l'accompagnement « hors les murs », en proposant différents services, un accès aux

soins, à des consultations avancées en matière gériatrique et bien d'autres possibilités qui leur seront offertes.

Depuis 2 ans, j'ai eu la chance de visiter plusieurs EHPAD, (j'étais encore en début de semaine en visite dans l'un d'entre eux). J'ai eu également l'occasion d'échanger beaucoup, avec les personnels.

Cette vision, et j'en suis heureuse, me semble partagée et nous connaissons un véritable succès sur les appels à projets que nous portons, du bien vieillir aux aidants, les EHPAD sont présents.

Je souhaite la même réussite aux résidences autonomie !

Le Président TALAMONI

Merci. J'interroge Nadine NIVAGGIONI : est-ce que vous souhaitez poser votre question.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Oui, on ne va pas retarder encore la session.

Le Président TALAMONI

D'accord, vous avez la parole.

*** Question orale N° 2020/O2/036 déposée par Mme Nadine NIVAGGIONI, au nom du groupe « Femu a Corsica » : Plan de sauvegarde et de relance économique et social pour la Corse.**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et la période de confinement ont provoqué une crise économique et sociale d'une gravité sans précédent.

La Corse, au regard de ses spécificités, en particulier au niveau de son tissu économique, sera singulièrement plus exposée que les autres territoires continentaux.

Dans le contexte d'urgence économique et sociale, la Collectivité de Corse a été présente aux côtés des entreprises insulaires en s'associant aux mesures déployées par l'Etat, puis en proposant des aides complémentaires visant à amortir les conséquences de cette situation exceptionnelle, mais aussi à soutenir les structures économiques n'ayant pas eu accès aux premiers dispositifs.

Nous sommes aujourd'hui entrés dans une seconde phase. En effet, le Gouvernement a présenté, le 3 septembre dernier, le plan « France Relance », qui prévoit de déployer 100 milliards d'euros autour de 3 volets : « l'écologie, la compétitivité et la cohésion ».

Néanmoins, nous ne savons toujours pas comment ce plan va être décliné à l'échelle de la Corse.

Il est indispensable que l'Etat et le Gouvernement prennent la mesure de la gravité de la situation sociale et économique que vit actuellement notre île.

Par ailleurs, nous savons que le Conseil exécutif de Corse travaille, en concertation avec les acteurs du monde économique, à la construction d'un plan de relance économique et social d'envergure pour la Corse.

Monsieur le Président, vous avez eu l'occasion d'exposer publiquement ces problématiques et d'aborder ces sujets avec Emmanuel MACRON, lors de sa venue en Corse le 10 septembre dernier.

Nous attendons donc désormais des annonces fortes de la part du Gouvernement, mais également une prise en compte par l'Etat de la méthode de construction de la relance économique qui sera proposée par la Collectivité de Corse.

Il s'agit aujourd'hui d'une urgence absolue.

Par conséquent, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pouvez-vous exposer à notre assemblée les engagements pris par le Président de la République française lors de sa venue, ainsi que la façon dont vous envisagez la méthode, les moyens et la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance économique et social pour la Corse ?

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Le Président du Conseil exécutif a 3'30 pour répondre à cela.

Le Président SIMEONI

Merci pour cette question.

Je pense qu'effectivement, elle s'imposait. J'avais prévu, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse de faire une première réponse en trois minutes trente et ensuite, avec votre autorisation, de prendre quelques minutes la parole. Nos débats ayant été singulièrement modifiés dans leur déroulement, je ne veux pas empiéter sur notamment des rapports qui sont importants et qui doivent passer aujourd'hui.

Je pense que ce point est fondamental et j'ai en effet un certain nombre de propositions à faire en termes de méthode, en termes de calendrier, en termes d'enjeux sur le fond, sur le court, sur le moyen et sur le long terme.

Donc, je me propose de le faire au moment où cela convient le mieux par rapport aux autres urgences avec lesquelles il convient désormais de composer dans un temps qui, si j'ai bien compris, est réduit.

Le Président TALAMONI

Même pire que cela, M. le Président du Conseil exécutif ! Ce qu'il y a de pire, c'est que je ne sais pas si nous pouvons délibérer.

Je pense qu'après votre réponse, même brève, à Nadine NIVAGGIONI, il faudra que nous nous entretenions de la question au cours d'une suspension de séance, car il y a là des décisions à prendre sur l'organisation de nos travaux.

Vous voulez répondre, même de manière brève, à Nadine NIVAGGIONI ?

Le Président SIMEONI

Je vais répondre même de façon brève simplement pour poser quelques grands jalons.

Je pense que nous sommes tous conscients de la situation au plan sanitaire, au plan économique et au plan social.

Au plan sanitaire, je le laisse de côté, Bianca FAZI en parlera, la situation actuelle, ses évolutions possibles.

Au plan économique et social, j'avais prévu de vous présenter oralement, avant que cela ne se fasse par écrit, un constat et un diagnostic qui n'est pas encore exhaustif, qui n'est pas définitif, mais qui a pu être réalisé grâce au travail des services

de la Collectivité de Corse, de « Corsica Statistica », de l'Agence du Tourisme, de l'Office des Transports et aussi les autres informations que nous avons recueillies, je pense notamment aux données de l'INSEE et aux statistiques qui ont été faites par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Donc, en quelques mots, le constat est important parce qu'il y a eu une situation catastrophique avec un arrêt quasi-total de l'activité économique et touristique et des transports jusqu'au mois de mai.

Il y a eu ensuite des mois de juin et de juillet qui ont été globalement mauvais.

Il y a eu un mois d'août pendant lequel nous avons, en quelque sorte, « limité la casse ». Mais il ne faudrait pas que ce mois d'août soit l'arbre qui cache la forêt. Ce qui a été perdu entre avril et août ne réapparaîtra pas. Et surtout, septembre et octobre vont être catastrophiques au plan touristique, alors même qu'ils ont pris une importance forte dans nos équilibres globaux depuis quelques années.

Septembre et octobre c'est aussi la rentrée de tous les dangers au plan économique et social puisque la structure productive corse va être exposée et en première ligne avec également, vous le savez, un mur d'endettement de plus d'un milliard d'euros.

Donc, une situation, je vais le dire en quelques mots et sans dramatiser à l'excès, qui est d'une gravité sans précédent au plan sanitaire, bien sûr, mais aussi au plan économique et social, sans précédent dans l'histoire de la Corse contemporaine.

L'impact sur la Corse de ce qui s'est déjà passé et de ce qui va se passer, sera plus important que dans beaucoup de territoires continentaux, de par l'insularité, de par la structure de notre économie.

Je rappelle que la baisse du PIB est d'ores et déjà le double de ce qu'elle est au plan national.

Voilà la situation. Cela appelle donc une réponse très forte. La réponse doit être de court terme, de moyen et de longs termes.

En deux mots, et pour rester dans les délais.

Il y a eu un plan qui a été présenté. Le plan « France Relance », 100 milliards d'euros, autour de trois axes principaux : la compétitivité, la cohésion, la transition écologique.

Je dois dire très clairement à ce moment de mon propos, que ce plan ne comporte aucune déclinaison territoriale précise et que la quasi-totalité de son contenu ne répond pas aux spécificités et besoins de la Corse tels que nous avons pu les identifier.

Nous avons donc un véritable travail de conception à réaliser pour que la Corse puisse présenter sa vision de ce que doit être l'urgence, la sauvegarde et la relance : un plan « *Corsica Rilancia* ». Et nous le devons faire très vite parce qu'il y a urgence économique et sociale, et il y a également des rendez-vous de calendrier qui nous sont imposés.

Je pense, par exemple, à la loi de finances, je pense également à la loi de décentralisation début janvier et donc, ce travail nous devons le faire et le faire rapidement.

Nous devons le faire aussi en articulant l'ensemble des dispositifs qui existent, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle et je dirai, en me tournant vers Nanette MAUPERTUIS, que la méthode et le fond nous ont déjà été présentés à travers le travail réalisé dans le cadre du secteur touristique et qui devra être prolongé dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

Aujourd'hui, nous devons :

- Achever la programmation du PEI (200 millions d'euros) ;
- Finaliser le PTIC (Plan de Transformation et de l'Innovation de la Corse) dans son montant comme dans ses orientations et dans sa durée ;
- Adopter le CPER (le Contrat de Plan État/Région) ;
- Réviser et repenser les programmes européens ;
- Mobiliser les instruments propres au plan de relance.

Donc, cinq catégories de dispositifs qui, pour l'instant, ne s'articulent pas entre eux, n'ont pas la même durée d'application et ne sont pas pensés en synergie. Nous avons donc un travail, à la fois de fond et d'ingénierie, considérable à réaliser.

Comment le réaliser ? Quelle méthode ? Selon quel calendrier et à travers quelle organisation ?

Le calendrier, je vous l'ai dit, est très resserré : grosso modo, il faut à mon avis que la Corse dispose de sa proposition à la fin du mois de novembre, au plus tard.

Quand je dis « sa proposition », je pense que ce plan « *Corsica Rilancia* » doit bien sûr être conçu ici, mais pas seulement, débattu et voté par l'Assemblée de Corse et faire l'objet d'une délibération qui sera ensuite proposée et discutée avec le gouvernement.

Donc, un calendrier très réduit.

Quelle méthode ? Le Conseil exécutif de Corse a bien sûr vocation à porter cette réflexion. Il ne peut ni ne doit le faire seul. Cette réflexion doit être menée, vue la brièveté des délais, en concertation permanente avec l'Assemblée de Corse, son Président, ses élus et ses commissions. Et notamment principalement, mais pas seulement, la Commission du développement économique, mais aussi toutes les autres.

Il faut aller en dehors de cet hémicycle, même si c'est dans cet hémicycle que se prennent les décisions au nom de la Corse et de son peuple. La volonté, c'est bien sûr d'impliquer pleinement l'ensemble des acteurs.

Dans le domaine économique et social, nous avons commencé un partenariat, qui est un partenariat stratégique en la matière, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie régionale qui a sollicité, vous le savez, une étude qui s'appuie sur la consultation de plus de 1700 entreprises.

Il y a des propositions dans le domaine fiscal, économique et social. Elles ont vocation à nourrir le débat, notre réflexion, mais bien sûr, ce n'est pas ce document qui sera le plan de relance de la Corse. Mais nous l'intégrerons dans la réflexion et nous intégrerons la Chambre de Commerce comme toutes les Chambres consulaires, Chambre des Métiers et Chambre d'Agriculture.

Nous devons également travailler avec les syndicats parce qu'on ne peut pas parler d'économie sans parler de social. On parle souvent, et on a raison, de recul de la fréquentation touristique, on parle des difficultés des PME et même du risque mortel qui en menace plusieurs.

On parle aussi avec la même force, la même énergie et le même engagement des milliers d'emplois qui n'ont pas été pourvus cet été, et des milliers et peut-être même des dizaines de milliers d'emplois sur la durée qui sont menacés.

Donc, nous avons donc besoin d'impliquer pleinement les syndicats et l'ensemble des forces vives dans cette organisation.

Je termine en disant que j'ai proposé au Conseil exécutif que nous mettions en place un groupe projet. Ce groupe projet, pour la partie élus et conseillers exécutifs, bien sûr je m'impliquerai.

Il y aura une partie opérationnelle : Marie-Antoinette MAUPERTUIS, le Président de l'ADEC, Jean-Christophe ANGELINI, mais aussi et j'y insiste, les autres conseillers exécutifs parce qu'il faut avoir une vision globale et stratégique, la formation, la jeunesse, les infrastructures (par exemple dans le domaine hydraulique), les transports bien sûr, l'environnement et la transition écologique, l'agriculture avec Lionel MORTINI, l'ensemble des conseillers exécutifs.

On a fait une équipe projet, cette équipe projet aura vocation à travailler de façon quotidienne et nous aurons un point hebdomadaire.

Je vous proposerai, Monsieur le Président de l'Assemblée de Corse, que nous discussions avec les Président de groupe - cela devait faire l'objet des échanges que nous avons prévu d'avoir, y compris sur la situation sanitaire, économique et sociale - pour réfléchir au moyen d'impliquer l'Assemblée de Corse, concomitamment aux travaux du Conseil exécutif, parce que nous sommes obligés d'inventer des procédures qui nous permettent de respecter les délais dans le respect, bien sûr, des prérogatives de chacun des organes. Impliquer aussi, bien évidemment, le CESECC et l'Assemblea di a Giuventù.

Et, à mon avis, organiser notre travail autour de trois axes, mais qui ne seront pas tout-à-fait les mêmes que ceux du plan *France relance*, non pas par volonté de se distinguer, de se désolidariser, mais parce que la démarche que nous avons à construire n'est pas celle de relever l'économie de la quatrième ou cinquième puissance mondiale, elle est celle de construire le modèle de société au plan économique, social, culturel et sociétal d'une île de Méditerranée qui est sur le chemin de la construction. Pour nous, la construction d'une Nation.

Trois axes principaux à mon sens, mais ce n'est qu'une proposition :

D'abord, la sauvegarde et la relance économique avec les mesures d'urgence, l'accompagnement par filière, le statut fiscal et social et, bien sûr, la vision stratégique de notre modèle économique ;

Deuxième axe, la cohésion sociale, territoriale et sociétale avec les questions d'emploi, de formation, de jeunesse, de langue et de culture, de politique foncière et d'aménagement (Jean BIANCUCCI), de santé (Bianca FAZI) ;

Troisième axe de travail, même s'ils se recoupent nécessairement, les infrastructures, parce que le PEI a existé et le PTIC va exister parce que la Corse continue de connaître un retard d'infrastructures et qu'il faut que nous pensions nos infrastructures par rapport aux enjeux et défis du COVID, du post-COVID et du XXIème siècle. Et, bien sûr, la transition écologique (la question orale a été posée) et le développement durable, cela a été acté par l'Assemblée de Corse, et porté ensemble par le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. C'est la volonté d'introduire cette transition écologique et cette notion de développement durable dans chacun de nos choix et dans chacune de nos politiques publiques au service d'une vision : un peuple corse, debout et émancipé.

Le Président TALAMONI

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Je crois que nous allons interrompre la séance quelques minutes pour envisager la suite des opérations.

La séance est suspendue à 17 heures.

Ouverture de la séance à 18 h 05.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, je vais vous demander de regagner vos places. Nous allons reprendre la séance.

Nous avons eu, avec le Président du Conseil exécutif, avec le Secrétariat général et les services, une réunion.

La situation est la suivante : effectivement, il y a des dysfonctionnements aujourd'hui d'Internet et il y a des coupures au cours des débats, mais la publicité des débats est assurée d'une autre manière puisque dès aujourd'hui et encore demain bien entendu, il y a une possibilité d'assister à nos débats. Il y a 6 places dans chaque tribune, ce qui fait 12 places. Ça peut paraître modeste, mais cela suffit largement sur le plan juridique pour assurer la publicité des débats.

Nous avons fait un point. Je vous confirme donc qu'aujourd'hui et demain également, il y aura cette possibilité d'assister aux débats au sein de nos deux tribunes. Je le dis aussi à l'attention de la presse qui peut répercuter l'information.

Nous allons procéder à l'appel. Je vais demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel afin que nous vérifiions si le quorum est atteint.

Mme Anne TOMASI

Bien sûr, M. le Président, je fais l'appel avec beaucoup de plaisir, soyez-en assuré. Cela dit, je remarque que les trois secrétaires qui ont été élues par notre Assemblée sont trois femmes et que systématiquement, quand nos secrétaires élues ne sont pas présentes, on demande à une femme. Je mets ça là, pourtant il me semble que notre Assemblée est paritaire...

Le Président TALAMONI

Ça n'a pas été mon choix, on m'a dit « c'est Anne TOMASI ». Je ne sais pas par quelle procédure, vous avez été désignée.

Mme Anne TOMASI

C'était probablement une coïncidence, je n'en doute absolument pas. Cela dit, je fais ça avec plaisir.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère. Le quorum est atteint.

Care culleghe, Cari cullegghi,

Nanzu di principià sta seanza di rientrata, vulerebbe chè no pensessimu à e famiglie in dolu è in particolare quella d'Estelle SUSINI, nata BERENI, agente di a nostra Cullettività.

In a crisa, crisa longa, incerta è prufonda chè no campemu oghje, ci tocca à fà prova di respunsabilità à u livellu individuale per parà ci da u virus, per cuntinuà à aiutà i persunali medicali, è i nostri chè puderanu pate di e mancanze di a salute in Corsica. Rispettemu tutti e misure sanitarie. Ghjè ciò chè no femu torna oghje cù ste mudalità particolare di riunione.

Al di là di u cunfinamentu, sta crisa ci ramenta, quantu l'omu hà bisognu di l'altri. Avemu bisognu di l'altri per curà ci. Avemu bisognu di l'altri per travaglià. Avemu bisognu di l'altri per esse bè.

Si pensa certe volte chè a ricerca di u soldu pò arricà a felicità. A creazione di ricchezze, ci participemu tutti. Òn hè u fattu di l'imprese sole. Ci partecipeghjanu di sicuru l'istituzione pubbliche. Or dipoi trenta anni, s'hè intesa a riturnella dicendu chè ci

vulia à trasmette, à trasferisce, à dà ognitantu à u privatu, e strade, i battelli, l'aviò, l'aqua, l'aria, u celu eppò u mare. Capace à gestisce, capace à fà, u privatu s'hè inframessu in tutte i spazii di e nostre vite.

A crisa di u Covid porta à piglià a direzione cuntraria. Privu di cummerciu, u privatu chjama à l'aiutu di u publicu. Privatisazione di i benefizii è cuncentrazione di i debbiti privati nant'à u publicu, ùn ponu chè impuvarisce u cumunu. Ancu i pulitichi chì difendianu l'assicuranze contr'à e mutuale, a clinica contr'à l'uspidale, è tante privatisazione di a posta, di i treni, d'altri beni cumuni, stanu zitti o dumandanu imprestiti è aiuti.

Peccatu ch'ella sia affaccata sta crisa dopu a suppressione di tanti letti d'uspidale. Ch'ella ci fessi misurà quant'è n'avemu tutti bisognu di l'altri è di ripensà e nostre sulidarità. L'ottellu hà bisognu di l'uspidale. U trasportore hà bisognu di a scola. U ristorante hà bisognu di u museu è d'un ambu pulitu. U professore hà bisognu di strutture di cummunicazione è u zitellu di prugrammi educativi, di libri, d'emissione, di sciali è d'amparera.

À i ghjorni d'oghje, ci tocca à imaginà in furia u perimetru di u campu d'azione di u publicu. Simu chjamati tutti i ghjorni per risponde à tante dumande di sustegnu, di ricunniscenza, di ghjustizia, per u serviziu à a persona cù l'ADMR, cù i marinari o tante professione chè n'avemu tutti bisognu.

In Francia, hè statu u CNR, Cunsigliu Naziunale di a Resistenza, à definisce u spaziu di u publicu, nanzu ch'ellu fussi runzicatu sott'à tutti i governi di manca è di diritta.

Oghje chì ghjè oghje in Corsica, ci tocca à definisce di modu chjaru ciò chè no vulemu gestisce direttamente è ciò chè no vulemu gestisce cù u sustegnu di u privatu, per a so spertizia è micca solu per lascià li i benefizii. Cumu capisce a privatisazione di a posta, « La Poste », s'ella hè per finanzia dopu, l'estate, i Canadair è l'inguernu MSAP o d'altre rete di servizii publichi in territorii abbandunati ch'anu persu tutta a so pupulazione ?

Sta crisa ùn hè ancu daretu à noi, ma hè ora mi pare, cum'ellu l'avìa fatta u CNR, di purtà a nostra cuntribuzione à a definizione di i servizii publichi chè no vulemu in un isula di u XXIu seculu. Simu in un tempu di resistenza contru à u Covid, ch'ellu sia dinù un tempu d'ore belle di fratellanza per i più debbuli cum'è per giovani chì ci anu da seguità dumane.

Hè quessa a nostra respunsabilità.

À ringrazià vi.

U Presidente di l'Esecutivu ?

Le Président SIMEONI

Je voulais simplement unir mes mots aux vôtres pour évoquer la mémoire de Mme SUSINI née BERENI qui nous a quittés de façon prématurée, il y a quelques jours. Elle était employée de la Collectivité de Corse, elle était aussi une amie, une maman, une épouse qui laisse toute sa famille dans la douleur la plus absolue. Nous avons tenu à être présents à leurs côtés.

Je voulais aussi en quelques mots évoquer la mémoire de Jo BESSIERE, qui a été un militant et un acteur engagé à Aiacciu et en Corse, assurer sa famille également de notre soutien.

Également, évoquer la figure amie et le sourire de Jeannot SANSONETTI qui était un des fondateurs di a Fiera di u casgiu di Venacu, qui était un acteur engagé, qui avait indissociablement la passion de son village, de la Corse et de l'humanité.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Nous allons commencer l'ordre du jour par le rapport n° 255.

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA RAPPORTS DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

* **Raportu n° 255** : Prurugazioni di a delegazioni di l'Assemblea di Corsica à a so Cummissioni permanenti

* **Rapport n° 255** : Prorogation de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa commission permanente.

Le Président TALAMONI

C'est un rapport que je présente.

L'Assemblée de Corse a souhaité, lors des travaux préparatoires à la fusion entre la Collectivité territoriale de Corse et les conseils départementaux de la Corse-

du-Sud et la Haute-Corse, prévoir une meilleure répartition des rôles et compétences et, dans cet esprit, activer le pouvoir délibérant de sa commission permanente.

Par la suite, à l'occasion du vote de la délibération n° 20/036 AC du 14 février 2020, portant adoption de propositions relatives à la modernisation des pratiques institutionnelles de l'Assemblée de Corse, il avait été acté que les modalités de répartition des rapports inscrits à l'ordre du jour entre l'Assemblée de Corse et la commission permanente seraient rendues opérationnelles à partir du mois de juin 2020.

Toutefois, dès le mois d'avril 2020, la crise liée à la pandémie de « COVID-19 » et la nécessité d'assurer la continuité des pouvoirs publics corses et leur réactivité ont conduit à l'adoption d'une délibération confiant à la Commission Permanente une délégation générale, à l'exclusion du Budget, du Compte administratif et du PADDUC.

Ces dispositions ont depuis fonctionné de manière satisfaisante, et ont permis d'alléger l'ordre du jour des sessions et de renforcer leur cohérence.

Considérant l'ensemble des éléments que je viens de présenter, il apparaît aujourd'hui nécessaire de doter ce mode d'organisation d'un cadre d'application général et continu.

Pour ce faire, je vous propose de proroger la délégation générale consentie par l'Assemblée de Corse à sa commission permanente.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Vous avez le projet de délibération dans votre dossier.

L'appel nominal, si elle le veut bien, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Mais bien entendu, M. le Président !

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants (1 absent)¹

¹ Délibération N° 20/127 AC

Nous allons passer au rapport 262, selon le vœu de l'Exécutif. C'est Lauda GUIDICELLI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

ATTIVITÀ SPURTIVE / ACTIVITE SPORTIVES

* **Rapport n° 262** : Avisu in quantu à u dicretu rilativu à i cunfarenzi di u Sport

* **Rapport n° 262** : Avis sur projet de décret relatif aux conférences régionales du sport ainsi qu'aux conférences des financeurs du sport.

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Il y avait un délai d'urgence puisque nous avons été saisis tardivement, le 7 septembre dernier, par le Préfet de Corse au sujet du projet de décret relatif aux conférences régionales du sport et aux conférences des financeurs du sport venant préciser les modalités d'application des articles L112-4 et L112-5 du Code du sport.

Le rapport qui est soumis à votre examen, ce jour, concerne l'avis que doit émettre la Collectivité sur ce projet de décret.

Il me paraît toutefois important de rappeler dans quel contexte intervient cette saisine, afin de mieux appréhender lesquels sont les enjeux de l'élaboration de la nouvelle gouvernance du sport.

A l'œuvre ces dernières années, la rénovation de la gouvernance du sport émane d'un constat : le modèle historique de l'organisation du sport en France s'est largement complexifié depuis les années 80, avec une multiplication des acteurs alors même que l'importance des enjeux éducatifs, économiques et de santé publique n'a cessé d'augmenter.

Elle affiche deux objectifs principaux : permettre par une meilleure concertation des acteurs, une augmentation du nombre de pratiquants et de licenciés et réussir les jeux olympiques de 2024.

En termes de gouvernance, elle est chargée d'une profonde mutation qui confie aux mouvements sportifs une partie des missions jusque-là dévolues aux services de l'Etat, alors que les financeurs principaux du sport sont les collectivités territoriales qui doivent occuper dans le nouveau système la place qui leur revient.

L'intégration à la réflexion générale des acteurs économiques est également une nouveauté.

La loi n° 2019-812 relative à la création de l'Agence nationale du sport adoptée le 1^{er} août 2019 est venue poser les bases de cette nouvelle organisation du sport en France.

Le décret d'application qui vous est présenté ce jour en est son troisième décret d'application.

Ce qui motive l'avis que je vous propose sur ce décret, c'est que l'exercice de la compétence sport en Corse est spécifique et que le projet qui nous est soumis pour avis ne prend pas correctement en compte cette spécificité.

En premier lieu, la loi de 2002 relative à la Corse a transféré la compétence sport de l'Etat à la Collectivité territoriale de Corse et avec elle, la gestion des fonds territoriaux attribués en 2002 par le Centre national du développement du sport (CNDS) et désormais administré par l'ANS (Agence nationale du sport).

La Collectivité de Corse est donc gestionnaire des fonds qui sont attribués sur le reste du territoire français aux fédérations.

En second lieu, la fusion des trois collectivités en 2018 a en quelque sorte simplifiée en Corse l'exercice de la compétence partagée, en cela que les communes et EPCI n'ont plus qu'un seul interlocuteur.

Comme indiqué dans la loi NOTRe, la compétence sport reste donc bien partagée, mais le chef de file naturel du projet sportif territorial est bien, du fait de ces éléments, notre Collectivité.

Le projet de décret propose des dispositions spéciales pour la Corse dans son paragraphe 3, une composition des deux conférences qui diffère à peine de celle des autres régions : les sièges dévolus aux départements étant simplement redistribués à la Collectivité de Corse et la totalité des droits de vote du collège des collectivités attribuée à la Collectivité de Corse privant ainsi les communes et les EPCI d'un légitime droit d'expression sur des problématiques qui les concernent au premier chef.

Ces dispositions ne permettent donc pas de prendre en compte correctement les spécificités qui ont été exposées. De nombreuses questions se posent au sujet desquelles j'ai pu interpellier à de multiples reprises le ministère ainsi que l'agence nationale du sport ; courriers qui restent sans réponse. Je tiens d'ailleurs les lettres à votre disposition.

La modification du décret, comme proposée dans le rapport, pourrait permettre un réexamen de l'application de la loi du 1^{er} août 2019 en Corse pour poursuivre dans les meilleures conditions les travaux entamés lors des Scontri di u sport (rapport qui avait été soumis à votre Assemblée et adopté à l'unanimité) : la co-construction d'un projet sportif territorial dans lequel tous les acteurs puissent se reconnaître.

En conséquence, je vous propose d'émettre un avis défavorable à ce projet de décret.

Je vous en remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis oral de la commission de la culture qui est favorable.

Nous allons, s'il n'y a pas de demandes de prise de parole, mettre aux voix ce rapport. Pour cela, Anne TOMASI va faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.²

4 ABSENTS (Xavier LACOMBE, Jean-François CASALTA, Julia TIBERI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS)

2 ABSTENTIONS (Valérie BOZZI +Pierre-Jean LUCIANI)

Rapport suivant numéro 233. La présidente de l'Agence du tourisme va le présenter. Vous avez la parole

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Excusez-moi, M. le Président, je pensais passer d'abord l'autre rapport.

Le Président TALAMONI

Qu'à cela ne tienne ! Donc, rapport n° 250. Vous avez la parole.

² Délibération N° 20/128 AC

EUROPA E INTERNAZIONALE / EUROPE ET INTERNATIONAL

* **Raportu n° 250 : Mubilità internaziunale di tutti i ghjovani corsi, un strumentu per l'attrattività è u sviluppu territoriale à longu andà**

* **Rapport n° 250 : Mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne.**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

C'est un rapport qui s'inscrit à la suite des Assises di a ghjuventù qui ont eu lieu à l'automne 2019. Il concerne la mobilité internationale des jeunes. Il est à la fois une conséquence directe de ces assises et simultanément, il est le prélude à l'opérationnalisation du Pattu per a ghjuventù qui vous sera présenté par Lauda GUIDICELLI à la session d'octobre.

Pourquoi le présenter maintenant ? Parce qu'on a un calendrier contraint en matière de conventionnement avec un certain nombre d'organismes. Et puis, c'est aussi l'occasion en cette période morose et d'immobilité de préparer le futur et la mobilité des jeunes en particulier.

Il est en effet essentiel, dans le cadre de notre coopération internationale, et important de faciliter l'insertion des jeunes Corses dans la vie professionnelle, surtout dans la perspective de la relance telle qu'évoquée par le Président tout à l'heure, d'accompagner l'ouverture à l'international par la mobilité et de préparer aussi la coopération internationale de demain.

La Collectivité s'investit pour les jeunes avec le travail qui est réalisé par Lauda GUIDICELLI en particulier et Josepha GIACOMETTI pour ce qui est des étudiants.

Ici, il vous est proposé une politique publique d'accompagnement à la mobilité qui repose sur deux points essentiels : informer les jeunes sur les opportunités existantes en Europe et dans le monde et cofinancer cette mobilité pour lever des freins sociaux, géographiques, gommer également des inégalités entre des publics qui n'ont pas tous les mêmes chances de pouvoir circuler et être mobiles.

La politique publique d'accompagnement à la mobilité internationale des jeunes que nous allons vous proposer se veut à la fois transversale, inclusive et destinée

à tous les jeunes, c'est-à-dire des jeunes à partir de la troisième, des apprenants des lycées agricoles et techniques, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle, des apprenants des formations sanitaires et sociales, des jeunes des missions locales, des coopératives, des sportifs, des artistes, les jeunes de l'économie sociale et solidaire et évidemment, les étudiants. Mais pour les étudiants, il y a déjà des dispositifs qui sont en place.

Dans cette perspective, nous proposons d'abord d'investir pour lever les obstacles à la mobilité qui sont importants. Nous sommes dans une île, bien sûr il y a des surcoûts de mobilité, il y a un isolement de certains espaces ruraux, les jeunes urbains sont plus mobiles que les jeunes ruraux. Il y a aussi la prise en compte des difficultés spécifiques de certains jeunes, nous pensons notamment aux jeunes en situation de handicap et il ne faut pas les oublier.

Il s'agit également, dans le cadre de cette politique, d'éviter que nos jeunes basculent dans ce qu'on appelle la catégorie des jeunes ayant le moins d'opportunités. Actuellement, on a 63 000 jeunes en Corse, 35 % de décrocheurs et on a eu en 2019, avant le COVID bien sûr, 140 jeunes en mobilité, ce qui est très peu comparativement à d'autres régions.

Je rappelle pour mémoire que la Nouvelle Aquitaine, certes qui a un PIB beaucoup plus important que le nôtre et un budget beaucoup plus important, mais aussi beaucoup plus de jeunes, mobilise 6,5 M€ ; l'Occitanie, 5 M€ et le Grand-Est, 3,8 M€. Donc, il est important qu'on se mobilise autour de cette urgence.

Investir donc pour lever les obstacles, éviter aux jeunes de basculer dans la catégorie des décrocheurs et des jeunes qui ont peu d'opportunité de circuler et inciter à la mobilité entrante et au retour des jeunes, c'est important. Les effets attendus de cette politique, c'est l'autonomisation des jeunes, l'ouverture à l'autre, l'appétence pour faire et pour coopérer, la sensibilisation à la citoyenneté notamment européenne, la stimulation de la curiosité, de la créativité, faciliter l'insertion.

Un chiffre, un seul, il y en a beaucoup dans le rapport, quand, au sein d'un parcours, il y a de la mobilité, l'insertion professionnelle ou dans une formation de niveau supérieur se fait sans difficulté pour près de 80 % des jeunes. Ce sont des chiffres issus du rapport du SEREC et de l'observatoire Erasmus +.

Les impacts pour le jeune en tant que tels sont évidents, mais les impacts aussi pour la communauté, le pays, la société dont il est issu aussi. D'abord ça permet un développement des échanges internationaux. Il y a un bénéfice économique à cette coopération. Ça permet l'accueil d'autres jeunes venant d'ailleurs, ça permet la

coopération interrégionale et internationale et les échanges culturels s'en trouvent accrus.

La méthode de travail que nous avons poursuivie : d'abord un diagnostic territorial, et la direction des affaires européennes et Mme NICOLAS en particulier se sont particulièrement impliqués auprès des acteurs de territoire pour savoir ce qu'il en était de la mobilité de manière effective, voir quels étaient les besoins. On constate qu'il y a une nécessité de coordination de toutes les initiatives du territoire. C'est ce que se propose de faire la direction des affaires européennes, uniquement coordonné ; cofinancer aussi des bourses individuelles et des projets ; accompagner techniquement les porteurs de projets et former les encadrants. Les jeunes seront d'autant plus mobiles que les enseignants, leurs accompagnateurs, leurs tuteurs seront aussi mobiles et auront une propension à l'internationalisation.

Nous avons défini une approche transversale avec tous les services de la Collectivité, évidemment en premier lieu la direction de la jeunesse, la culture, les services de l'enseignement supérieur, de la formation. Une dimension également collaborative qui est très forte avec le rectorat, l'université de Corse, Pôle emploi, la mission locale, le CSCJ, la DRAAF pour atteindre les objectifs suivants : coordonner, cofinancer, accompagner techniquement, former les encadrants.

Les outils que nous allons mobiliser : d'abord, la relance de la plateforme d'informations Mobighjovani financée par l'Union européenne. Ensuite, la création d'une application Internet, la création d'un réseau de jeunes ambassadeurs et la création du réseau corse des développeurs Erasmus +.

Les actions menées au sein du programme de travail : d'abord, l'animation du territoire. C'est ce qui est le plus important, il ne suffit pas d'envoyer des mails. L'office franco-québécois pour la jeunesse est déjà venu en février 2020 pour travailler avec nous, France volontaires également, l'agence Erasmus + et Erasmus jeunesse est en contact avec nous, et je vous en reparlerai dans deux secondes. Demander également l'accréditation de la Collectivité de Corse au programme Erasmus + et parallèlement, signer des conventions sur lesquelles on va vous demander de délibérer avec l'office franco-québécois pour la jeunesse, l'office franco-allemand pour la jeunesse, France volontaires, l'AFD et Expertise France.

Parallèlement, il est important que la Collectivité de Corse intègre la dimension mobilité internationale jeunesse dans toutes ses actions de coopération internationale.

Je vous propose donc de donner mandat au Président du Conseil exécutif pour signer lesdites conventions et signer également la demande d'accréditation pour Erasmus +.

Je vous prie d'en délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis de la commission des finances et c'est Anne TOMASI, encore elle, qui va peut-être nous le présenter.

Mme Anne TOMASI

Souhaitez-vous que je lise le rapport ou juste la conclusion ?

Le Président TALAMONI

La conclusion, compte tenu du retard que nous avons pris d'ores et déjà.

Mme Anne TOMASI

L'avis est favorable avec une non-participation du groupe « Andà per dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme DENSARI et ensuite Mme COMBETTE.

Mme Frédérique GUIDONI-DENSARI

Merci, M. le Président.

Dès son accession aux responsabilités, l'Exécutif a affiché une volonté politique forte en faveur de la jeunesse en créant les conditions de son émancipation et son épanouissement retranscrites dans le Pattu pè a Ghjuventu qui ambitionne de considérer notre jeunesse comme une force vive, une ressource, un atout essentiel.

Ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui devant notre assemblée, dont l'objectif est de créer les conditions d'un parcours de réussite, une offre à la mobilité

internationale, outil d'attractivité et de développement territorial pérenne confirme bien cette politique jeunesse qui se veut être au plus près de celle-ci.

Nous pouvons affirmer que les périodes de mobilité à l'étranger sont devenues fréquentes, voire parfois incontournables, dans le cursus d'un élève, d'un étudiant le plus souvent sous la forme de trimestres d'étude dans une université étrangère ou de stage en entreprise pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

Les compétences acquises lors de ces phases d'immersion sont indéniables tant sur les plans linguistiques et techniques que sur le plan du savoir être se caractérisant par un gain de maturité, une capacité à se débrouiller dans des situations inconnues, tout simplement un signe d'adaptabilité et d'intégration facilitée.

J'ose espérer que la crise sanitaire que nous connaissons actuellement n'affectera pas cet ambitieux programme de construction à la mobilité internationale, qui se trouve quelque peu perturbé aujourd'hui, où beaucoup de programmes d'échanges et de séjours d'études au sein des universités sont reportés au second semestre, ce qui risque de tendre vers une mobilité hybride en cas d'aggravation.

Je terminerai mon intervention, M. le Président, par la célèbre citation de Montaigne qui disait que « les voyages forment la jeunesse » ; citation sur laquelle il est difficile de ne pas être d'accord quand on pense à toutes les vertus et tous les bénéfices qui peuvent en découler.

Je vous remercie, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. Christelle COMBETTE a demandé la parole, vous l'avez Chère collègue.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Comme mes collègues l'ont dit, la mobilité internationale des jeunes est un phénomène grandissant partout en France et à l'étranger puisqu'elle est reconnue comme un facteur avantageux d'orientation professionnelle.

En revanche, il semblerait que nos jeunes Corses peinent à se déplacer, donc l'information, l'accompagnement et l'incitation de nos jeunes à cette mobilité internationale est donc fondamentale.

Les compétences acquises lors de ces périodes d'immersion, tant sur le plan linguistique et technique que sur le plan du savoir-être sont indéniables.

Vous aurez donc compris que notre groupe est attaché à cette politique et donc favorable à cette politique de mobilité orientée vers tous les jeunes, comme l'a précisé Mme la conseillère exécutive, d'autant qu'elle n'est autre qu'une émanation de la convention tripartite existant déjà entre l'Etat, la CDC et l'université.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue.

Peut-être la conseillère exécutive a-t-elle un mot à rajouter après ces interventions ? Non. Je vais donc demander à Anne TOMASI de procéder à l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.³

2 ABSENTS : Xavier LACOMBE, Julia TIBERI

Rapport n° 233. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

*** Rapport n° 233 : Candidatura di a Cullittività di Corsica à a chjama à pruposti EUROPE DIRECT**

*** Rapport n° 233 : Candidature de la Collectivité de Corse à l'appel à propositions EUROPE DIRECT.**

Mme Marie-Antoine MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

³ Délibération N° 20/129 AC

Il s'agit effectivement de candidater à un appel à propositions de la Commission européenne pour mettre en place un Centre d'Information Europe Direct pour la période 2021-2025.

De quoi s'agit-il ? Europe Direct est un réseau composé de 400 centres disséminés dans l'Europe entière et même au-delà, chez les partenaires de la commission.

Les missions de ce type de centre, c'est d'informer et de dialoguer avec les citoyens, d'entretenir des relations avec les médias et les relais d'opinion locaux, de sensibiliser au sujet de l'Union européenne à une échelle locale, de faire le lien entre l'Union européenne et les établissements scolaires, de promouvoir un réseau régional et interrégional d'acteurs dans le domaine de problématiques européennes communes.

C'est important que nous puissions candidater. C'est complètement géré par la commission et sa représentation en France.

La subvention qui nous serait octroyée, si nous avons le label Europe Direct, serait de 38 000 € par an et on pourrait avoir également 4 000 € supplémentaires pour l'année 2021 qui serait l'année de lancement.

L'organisation qu'on vous propose, c'est que le bureau Europe Direct soit directement rattaché à la direction des affaires européennes. Mais on envisage une multi localisation sur le territoire insulaire.

On mobilisera trois ressources humaines sur ce sujet-là, avec une réorganisation du service correspondant.

On vous demande de délibérer sur le fait qu'on puisse candidater à cet appel d'offres.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis de la commission des finances qui est favorable.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas et nous allons donc demander à Anne TOMASI de faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants⁴****(1 absent : M. Xavier LACOMBE).**

Rapport suivant n° 237.

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif pour présenter ce rapport.

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE*** Rapport n° 237 : Festa di a Lingua 2020***** Rapport n° 237 : Fête de la langue 2020****M. Xavier LUCIANI**

Ò Sgiò Presidente, a ci feremu à l'accorta perchè ghjè dighjà una festa chì dura dipoi 9 anni. Dunque ghjè a novesima. Hè prevista annant'à dui mesi. Da u 26 di settembre, chì ghjè a ghjurnata di e lingua europeu à l'8 di dicembre chì, a sapete bè, ghjè a festa di a Nazione.

Quist'annu dunque, hè un bugettu di 420 000 €, 50 % di crespita, 60 % di prugetti in più, 28 associi, 8 cummune, 5 imprese, un centru di furmazione, un'azzione per prumuve, cù a vuluntà di mantene st'azzione annant'i territorii, incu a cundizione, l'aghju dette l'altru ghjornu, di piglià tutte e precuzione per via di a crisa sanitaria.

Eccu !

Le Président TALAMONI

À ringrazià vi assai.

L'avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

⁴ Délibération N° 20/130 AC

Le Président TALAMONI

L'avis de la commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole ? Oui. Mme TOMASI demande la parole ; elle l'a.

Mme Anne TOMASI

Je vais aller vite, M. le Président.

Je voulais féliciter l'Exécutif pour cette montée en puissance et signaler que j'avais demandé en commission que pour les années suivantes, une possible étude d'impact soit associée à la réflexion sur la Festa di a lingua.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous allons demander à la même Mme TOMASI de faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁵

60 POUR, 3 ABSENTS : le Président TALAMONI, M. Romain COLONNA, M. Xavier LACOMBE.

Rapport suivant :

*** Rapport n° 243 : Scelta di i candidati di a Chjama à prughjetti « CASA DI A LINGUA 2020/2021 »**

*** Rapport n° 243 : Choix des candidats retenus pour l'Appel à projets « CASA DI A LINGUA 2020/2021 ».**

⁵ Délibération N° 20/131 AC

Vous avez la parole.

M. Xavier LUCIANI

Merci.

Incu e Case è a Festa, a Cullettività mette quantunque 1 M€, nant'à i dui evenementi.

E case, cunniscite, emu attaccatu annu à stallà dunque sse case annant'à tuttu u territoriu. Quist'annu aghjustemu una casa in più in Balagna chì, annu, ghjera una regiona induve ùn c'era tanta affari. Dunque quist'annu cuprimu à l'ingrossu u territoriu corsu.

9 case cun Praticalingua, Aflokkat è i Baroni, è u spaziu di l'Isula Rossa.

A l'ingrossu dunque di l'immersione, a sapete bè, si croce dinò incu l'azione di A Festa, perchè unepoche d'associe facenu i dui : travaglianu nant'à l'immersione, travaglianu dinò nant'à l'utilisazione di a lingua è nant'à l'attività varie ch'ellu c'hè di sta lingua, mutualisazione di i mesi. Dinò una reta chì oghje s'organiseghja, perchè chì ci serà una dotazione generalisata di st'azione è soprattutto, un publicu di più in più numerosu soprattutto ind'è e città, ùn parlu micca d'Aiacciu è Bastia, mà ch'ella sia in Portivechju oppure in Fiumorbu è in Corti.

A l'ingrossu dunque, u bugettu, a vi facciu corta, ghjè un bugettu di 560 000 € pè tutte ste case.

Eccu dunque, 1 M€ nant'à st'azione di a lingua, e case e a festa, è chè vi dumandemu di vutà.

Se vo vutata bè, incu u Presidente, firmeremu ste cunvenzione incu tutte ste case, cume annu. Eccu !

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Avis de la commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

L'avis de la commission de la culture ?

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Favorable, Président.

Le Président TALAMONI

Y a-t-il des demandes de prises de parole ? M. MONDOLONI demande la parole, vous avez la parole, Cher collègue.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président.

Très rapidement. Dans le prolongement de ce que disait notre collègue tout à l'heure sur ce sujet comme sur d'autres, mais précisément, est-ce qu'il existe une logique d'évaluation qui puisse témoigner de la plus-value linguistique ? Autrement dit, j'ai un entrant A, est-ce qu'il devient A+ une fois qu'il a passé deux semaines, trois semaines ou qu'il a participé à une série d'actions organisées par « E case di a lingua » ? Ma conviction est que oui.

Est-ce que nous avons une matrice de nature à prouver et à témoigner de l'efficience de cette politique publique, très importante à nos yeux, mais est-ce qu'on peut témoigner d'une logique de résultat sur ce sujet ?

Le Président TALAMONI

Nous allons demander à M. LUCIANI éventuellement de répondre, et puis nous allons voter.

M. Xavier LUCIANI

De manière concomitante, c'est la question que les enseignants se posent, savoir s'il y a une efficacité dans l'ensemble des actions que l'on porte.

Je pourrais la même chose de l'Education nationale : c'est-à-dire que nous héritons quand même d'un contrat de plan, 18 M€, 9 M€ CDC/9 M€ Etat, on est en droit de demander des comptes.

Vous savez que depuis quelque temps, c'est bien, je me réjouis parce qu'il était temps que ça bouge à ce niveau de corporatiste, on dira comme cela, mais c'est important que l'on ait, à un moment donné, dans les évaluations un droit de regard et voir même l'effort que l'on pourrait porter de remédiation sur un certain nombre d'actions.

D'autre part, quand on évoque « E Case di a lingua », on a demandé donc d'abord un état des lieux systématique, c'est-à-dire en gros combien, parce que ce sont des sommes assez impressionnantes, on est pratiquement à 600 000 € sur l'ensemble des régions.

Ce que l'on sait, c'est qu'on a déjà, en gros, un regard sur le public. Donc, il y a un public relativement varié et surtout beaucoup de débutants. Alors, bien entendu, ce que nous avons demandé, c'est d'accompagner avec les services, les évaluations. Et de manière concomitante, je le disais tout à l'heure, on lance une enquête, on va reprendre l'enquête de 2012 (linguistique), notamment sur la transmission et sur les effets qu'on pourrait avoir sur l'ensemble des actions que l'on porte.

Je vous dirai simplement qu'à l'heure où on parle, on a beaucoup de de retours, je prends le cas d'Aflokkat et de Praticalingua, qui sont les deux grandes structures qui aujourd'hui couvrent, ne serait-ce que parce qu'on a beaucoup d'enseignants, et ce n'est pas plus mal, qui intègrent ces structures et qui portent leur action, là-dessus on a quand même pas mal de retours intéressants. Alors, bien entendu, l'idéal serait bien sûr qu'à un moment donné, et on avait parlé avec le Président l'an dernier, on est en train d'organiser un réseau pour avoir justement l'associu di e case, pour avoir une harmonisation, un peu ce que l'on devrait faire dans l'Education nationale, une harmonisation des évaluations, voire aussi un croisement des pratiques pédagogiques et surtout des mutualisations beaucoup plus soutenues.

C'est important, c'est l'effort que l'on doit porter. Moi, je relève la remarque et je la soutiens, parce que c'est un peu ce que l'on fait tous les jours.

Même chose avec « A festa », on ne soulage pas notre conscience territoriale en mettant de l'argent dans les actions des associations et des communes sur « A festa di a lingua », ce qui est important c'est que justement qu'on ait, à un moment donné, une action probante.

Et, ce qui est important pour nous aujourd'hui, et j'insiste, c'est surtout l'immersion, c'est ce que nous avons revendiqué en 2016 avec Vallaud-Belkacem, on a un début d'immersion dans les maternelles publiques., Ce qui est important, c'est qu'en matière di Festa et surtout di Case, c'est que la pratique d'immersion se

développe parce que, pédagogiquement, c'est certainement la meilleure matière de l'apprentissage, je dirai, et des grands et des petits.

Donc, sur le principe, on va demander un cahier des charges précis à l'ensemble di e case di lingua, comme on demande un cahier des charges aux associations qui interviennent en matière de langue corse, de patrimoine et de culture. Mais je crois que c'est souci que nous partageons.

Mme Mattea CASALTA remplace le Président TALAMONI.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous allons demander à Anne TOMASI de faire à nouveau l'appel.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Mme Mattea CASALTA

Voici, le résultat du vote :

Pour : 62 ; Absent : 1.

Le rapport est ADOPTE à la majorité.⁶

Nous allons passer au rapport suivant, peut-être le rapport sur le PADDUC ?

M. Jean BIANCUCCI

Comme vous voulez, mais il y a un peu moins de trois quarts d'heure, si on enlève le temps du vote, etc., on doit stopper à 20 heures, c'est comme vous voulez ? On peut le présenter demain, je sais qu'il va y avoir de nombreuses interventions, et c'est logique, c'est normal.

Donc, est-ce que ce soir on peut faire ? Cela me paraît un peu serré, j'avais un espoir tout à l'heure, je ne l'ai plus.

Mme Mattea CASALTA

C'est à vous de nous dire si vous avez une préférence pour faire passer d'autres rapports, dites-nous.

⁶ Délibération N° 20/132 AC

La culture ? D'accord, c'est très bien, nous allons faire le changement.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n° 254** : **Acquistu di u conventu di i Frati Cappuccini – Corti**

* **Rapport n° 254** : Acquisition du Couvent des Capucins - Corti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit en effet d'un rapport d'acquisition du couvent des Capucins situé à Corti.

Alors, le rapport est très technique, je ne viendrai pas sur la partie technique qui est bien exposée, même si je vais en donner quelques informations.

Donc, vous avez le détail de la négociation qui a eu lieu. C'est une négociation qui a été entamée depuis un bon moment puisque nous avons déjà, depuis un certain nombre de mois, voire d'années aujourd'hui, la volonté de faire l'acquisition de ce couvent. Il est historiquement précieux, je le replacerai dans une stratégie globale que nous portons en matière de valorisation de patrimoine, de stratégie sur la « Strada Paulina », et de stratégie globale sur la politique patrimoniale à Corti, mais bien au-delà puisqu'historiquement cet établissement religieux qui a été bâti entre 1620 et 1642, selon différentes sources, a abrité, d'abord bien évidemment, comme son nom l'indique, des Frères mineurs capucins, puis a abrité le Parlement du Royaume Anglo-Corse, mais avant avait été le siège de nombreuses *cunsulte* durant le généralat.

Bien sûr, beaucoup d'autres hypothèses sont avancées sur le plan historique, le couvent des capucins a en effet vu être assassiné Ghjuvan Petru Gaffory à quelques mètres de ce lieu et il y serait enseveli. Des membres de la famille Bonaparte y résidèrent aussi un temps et ils y auraient trouvé également une sépulture.

Donc un lieu chargé d'histoire. Comme je le disais, les *cunsulte* au temps du généralat, mais aussi du Royaume Anglo-Corse, dont il faut le siège pendant un temps. Puis, il a été une école, puis laissé à l'abandon, puis racheté. Et il est devenu pour les Cortenais, dans une période plus récente, un cinéma.

Donc, c'est un lieu riche à plusieurs époques, à la fois culturel, historique et patrimonial. Riche pour Corti, mais riche aussi pour l'histoire de la Corse. Mais, il y a une approche décroisée de la politique patrimoniale, puisque je le disais, on ne peut

pas le voir déconnecté de la politique que nous menons, que ce soit au Museu di a Corsica, et j'ai eu l'occasion de le dire lorsque j'avais présenté le PSC de ce musée, avec aussi une réorientation sur la question de l'histoire des idées politiques, et l'on sait combien la Corse du 18^{ème} a beaucoup à dire à la Corse aujourd'hui, du 21^{ème}, sur le plan de l'histoire des idées politiques et qu'il faudra aussi trouver un lieu de valorisation. Et nous en avons discuté en miroir avec le projet de citadelle, parce que « Citadella 21 » est en cours et est présenté au Musée de la Corse, mais aussi dans le cadre de la stratégie du cœur de ville avec la caserne Padoue, mais aussi au-delà avec sur la « Strada Paulina », le projet sur Merusaglia, que j'ai eu l'occasion de présenter dans le cadre de la réorientation du Musée de Merusaglia également. Mais dans quelques semaines aussi, avec celle du couvent de Merusaglia, avec lequel nous sommes en travail avec la municipalité. La valorisation de Ponte-Novu.

J'espère, j'avais répondu il y a quelques mois à une question sur le sujet, pour les couvents d'Orezza et de Casabianca. Il y a eu quelques discussions sur le couvent de Casabianca. Sur le couvent d'Orezza, nous avons relancé les différents échanges puisque se sont encore des propriétaires privés. Mais j'aurai dans quelque temps, très certainement, quelques nouvelles, en tout cas nous l'espérons, afin de pouvoir poser une stratégie globale en termes de valorisation de ce patrimoine historique, mais aussi, comme je le disais, bien inscrit dans l'actualité.

Alors, ce couvent, nous n'avons pas voulu fermer de portes à ce stade, puisque nous avons voulu mettre à l'étude, il est quand même au cœur de la ville universitaire, et il doit être aussi, selon nous, un lieu de vie, un lieu d'échanges. Alors, il y a plusieurs pistes qui sont mises à l'étude. Vous avez en annexe la question du fonds patrimonial, la question d'en faire lieu également culturel.

Alors, nous voudrions aussi avoir une approche sur la question de la phonothèque, puisque ça c'est en lien avec le Musée de la Corse. Alors, plusieurs pistes là-aussi. Ainsi que, je le disais, une porte d'entrée en miroir avec u Museu di a Corsica, sur la partie 18^{ème}.

Donc, ce parti pris culturel multiforme, c'est une volonté d'articuler à la fois l'approche historique et patrimoniale et à la fois l'approche vivante et contemporaine que nous voulons y mettre, et elle est loin d'être incompatible, elle est même bien entendu complémentaire.

C'est pourquoi également, je porterai un amendement ; l'amendement proposera, dans le rapport où il est évoqué les deux entrées, donc fonds patrimonial et structure culturelle dédiée à la formation artistique, un troisième point qui pourrait également intégrer un lieu de type muséal ou d'interprétation de la Corse du 18^{ème} au regard de son intégration dans l'itinéraire patrimonial Strada Paulina, et en lien avec la

réorientation qui avait été présentée dans le cadre du programme scientifique et culturel du musée de la Corse. Ces pistes sont, bien entendu, toutes mises à l'étude et bien sûr, associeront les acteurs que sont, à leur niveau, la ville de Corti et l'université.

Nous avons également déjà mobilisé, puisqu'il faudra bien y faire des travaux, différents services sur un plan de cofinancement, notamment avec le comité de massif et les fonds européens. Pour ce qui est du financement propre en investissement de la structure, il y a le détail dans le rapport des différentes expertises qui ont été menées, d'abord bien sûr celle des Domaines, puis au regard des demandes initiales du propriétaire, M. GUERIN-FERRI, nous avons mandaté un cabinet d'experts immobiliers qui a été saisi par nos services instructeurs et qui a estimé le bien à 352 000 €, d'une part en fonction de l'étude du marché immobilier et foncier local et d'autre part, en raison de sa situation en centre de la ville. Mais nous avons poursuivi les négociations, il nous est permis une certaine marge, je dirai, en regard de l'estimation des Domaines, donc ne sommes pas allés au bout de cette marge, et nous avons trouvé un terrain d'entente avec le propriétaire à 530 000 € ; il en voulait un peu plus de 746 000 €, me semble-t-il, au départ, ce qui n'était, bien entendu, pas possible dans le cadre de la négociation et du prix des Domaines.

C'est un pari et en même temps une concrétisation de ce que nous voulons faire dire à u centru di a Corsica, di sicura à Corti, mais aussi à cette Strada Paulina, à notre patrimoine que nous mettons en lumière et à cette volonté que nous portons d'inscrire le patrimoine de la Corse en dynamique et non pas seulement dans une approche muséale, mais dans une approche plus que jamais contemporaine et inscrite dans sa vie aujourd'hui, parce que faire l'acquisition d'un édifice en plein cœur d'une ville comme Corte, c'est aussi vouloir l'inscrire dans son présent, lui redonner vie, mais y faire vivre aussi les habitants et la population et c'est, bien entendu, l'ambition que nous portant au travers de cette acquisition.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je pense que nous avons un avis de la commission des finances, Anne TOMASI.

Mme Anne TOMASI

Favorable, Mme la Présidente.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. Nous avons également un amendement déposé par le groupe « Per l'Avvene », me semble-t-il, qui le présente, le propose ? Parce que compte tenu des difficultés de communication que nous avons eues aujourd'hui, le secrétariat général n'a pas pu nous le communiquer, mais je pense que vous vous voudrez bien le lire et le défendre.

Mme Marie-Anne PIERI

Avant de le lire, je voudrais poser juste deux petites questions concernant cette acquisition et surtout sur la procédure des Domaines et l'avis des Domaines, parce que l'avis des Domaines est très important, pour les collectivités, c'est une référence puisqu'il est là pour, je dirai, être le gardien aussi des finances des collectivités. Et il y a quand même un écart relativement important et c'est assez inquiétant, c'est ce qui m'inquiète, parce que vous savez qu'il y a quand même un contrôle du juge suite aux avis des Domaines. Et, si vous ne tenez pas compte de l'avis des Domaines, il y a une tolérance de 10 % qui est autorisée, mais au-delà ça peut poser un problème et ça peut fragiliser également l'opération de la Collectivité.

Alors, c'est mon interrogation avant de vous présenter mon amendement.

Mme Mattea CASALTA

Petr'Antone TOMASI, nous vous écoutons.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci. Je voulais intervenir sur le rapport et puis nous avons également déposé un amendement auprès du secrétariat général. Donc, si je comprends bien, il ne pourra pas être édité, et il convient plutôt de le présenter.

Mme Mattea CASALTA

Tout à fait et bien volontiers, j'allais vous le demander.

M. Petr'Antone TOMASI

Je vous remercie.

Avant toute chose, nous sommes heureux que ce rapport soit aujourd'hui soumis à l'Assemblée de Corse. C'est un dossier qui nous tient à cœur, que nous avons suivi depuis l'année 2016, et je tiens à rendre hommage à l'association Centru Storicu

di Corti è di a Corsica, qui nous avait sensibilisés d'abord à la portée historique et symbolique de ce lieu et qui avait fait savoir également la volonté du propriétaire, M. GUERIN-FERRI de le céder et, dans la mesure du possible, de le céder à la Collectivité de Corse si celle-ci était intéressée.

Comme vous le disiez, c'est un lieu qui est important pour le patrimoine cortenais dit le rapport, mais je crois, vous l'avez rappelé, surtout important pour le patrimoine de la Corse entière. Et, il revêt une force symbolique extrêmement forte, puisque c'est d'abord un lieu de *cunsulte* du 18^{ème} siècle qui est une époque faste de l'histoire de Corse et de l'histoire de l'Europe puisqu'à cet endroit, comme dans les autres endroits de *cunsulte*, d'histoire et des idées politiques, a connu des développements importants en termes de théorie mais également en termes de pratiques.

Et puis, il revêt également une force symbolique importante dans la mesure où le général GAFFORY, général de la Nation, a été assassiné à quelques pas de cet endroit et y a trouvé une sépulture, comme un certain nombre de membres de la famille BONAPARTE qui à l'époque résidaient sur Corti.

Je crois que tout ceci nous invite aussi à donner du sens à ce projet qui fait suite à cette acquisition ; acquisition qui n'est pas neutre et qui était souhaitée depuis déjà un certain nombre d'années. Un observateur avisé de la vie politique cortenaise me faisait remarquer que l'acquisition du couvent des Capucins et son affectation à une dimension culturelle, figurait déjà dans les programmes électoraux il y a au moins 20 ans, si ce n'est plus, je vois Pierre GHIONGA qui fait un signe de la main pour confirmer ces propos.

Donc aujourd'hui, c'est un acte important qui est posé si notre Assemblée délibère en ce sens.

Nous, nous souhaitons donc déposer un amendement qui va dans le sens de la présentation de la Conseillère exécutive, pour effectivement au niveau des pistes d'affectation de ce couvent di i Frati cappucini, proposer que celui-ci puisse aller dans le sens d'une diversification des collections permanentes du musée de la Corse, qui est aujourd'hui un musée d'arts et traditions populaires, avec une collection extrêmement riche due notamment au legs important du regretté Père DOAZAN, mais que ce lieu, eu égard à son histoire, une histoire au sens qu'il porte, puisse également accueillir un espace muséal autour du 18^{ème} siècle en Corse et donc, réorienter également les missions du musée de la Corse.

Donc nous, nous proposons que l'on puisse réfléchir à un certain nombre d'espaces dédiés afin de mettre en valeur ces thématiques, je pense notamment à un

certain nombre d'item : Les révolutions de Corse à travers la figure de GAFFORY notamment, le généralat de Pasquale PAOLI évidemment, Les Bonaparte et Corti, les Bonaparte et la Corse, et puis l'expérience du Royaume Anglo-corse ; vous vous rappelez qu'il était le siège de ce régime politique, régime politique méconnu mais qui, y compris au plan de l'histoire des idées, a été extrêmement riche.

Donc, voilà le sens de cet amendement.

Et puis, il y a une superficie importante. Je crois savoir, mais il ne m'appartient pas de le dire, qu'y compris au niveau de la commune de Corti, il y a un intérêt pour ce site, et je crois qu'il pourrait être aussi proposé qu'il y ait aussi un ancrage plus local de mise en valeur d'un certain nombre d'éléments patrimoniaux.

Je donne un exemple, mais il peut y en avoir d'autres : la ville de Corti est propriétaire d'un legs Fesch très important, qui aujourd'hui n'est pas exposé ; peut-être pourrait-t-il être envisagé que celui-ci soit accueilli, en tout cas je crois qu'il faut que cela soit fait de concert.

Donc, voilà la proposition d'amendement, il s'agit dans l'annexe de rajouter un item, il y a la piste du fonds patrimonial, il y a l'école de musique, l'idée est de rajouter une piste : Diversification des collections permanentes du Musée de la Corse autour du 18^{ème} siècle et des révolutions de Corse, dans le sens de ce que je viens de vous présenter.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? M. Pierre GHIONGA, vous avez la parole.

M. Pierre GHIONGA

Présidente, bien entendu je me félicite de cette acquisition. J'avais essayé personnellement de concrétiser cette acquisition, mais on n'avait pas pu aller au-delà des 300 000 €. Je vous félicite d'avoir trouvé cette astuce avec le cabinet privé. Donc, ça a permis d'aboutir.

Vous savez qu'à Corte, par-delà la charge historique, il a aussi une valeur sentimentale, moi j'y ai été à l'école, tous les gens de ma génération, vous vous êtes jeune, moi j'ai été là-bas en 9^{ème} et en 10^{ème}... Vous ne savez pas ce que c'est vous la 9^{ème} et la 10^{ème}... J'y ai été au cinéma... Donc, il y a également une grosse valeur

sentimentale pour beaucoup de Cortenais, on se félicite que ce couvent vienne dans le domaine public.

Moi, je voudrais attirer votre attention sur deux petits points : avec les autres copropriétaires, est-ce que le parvis fait partie de l'achat ? Parce que j'ai entendu certaines choses... Bref, je t'expliquerai ça de vive-voix, il peut y avoir quelques petits problèmes d'accès... Bref, je te dirai.

Et, le nouveau propriétaire de la maison GAFFORY, M. PADOVANI, est d'accord pour en faire un espace muséal, donc il faudrait peut-être l'intégrer à la réflexion. Voilà ce que j'avais comme idée à te soumettre.

Merci encore.

Mme Mattea CASALTA

Merci, pas d'autres interventions ? Donc, Mme la Conseillère exécutive, nous vous écoutons.

Mme Marie-Anne PIERI

Je n'ai pas présenté l'amendement.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, alors nous vous écoutons.

Mme Marie-Anne PIERI

L'amendement est le suivant : nous demandons à ce que la commune de Corte soit étroitement associée au devenir de ce bien, au regard des projets en cours liant la municipalité à la CdC, notamment sur la Citadelle. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Alors, si les amendements ont été proposés, présentés et défendus, Mme la Conseillère exécutive, s'il-vous-plaît, si vous pouvez répondre. Merci.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci. Petr'Antò TOMASI a rappelé plus largement l'importance historique et symbolique que revêt ce bâtiment. Vous ne serez pas étonné que je partage

entièrement son avis et que je suis, bien entendu, très favorable à l'amendement. Donc, amendement intégré, en tout cas avis très favorable de l'Exécutif pour qu'il le soit.

Sur la question de Mme PIERI pour les Domaines, vous savez très bien que ça n'a pas la même valeur juridique, je ne vais pas rentrer dans ce débat avec vous, mais bien évidemment nous avons procédé à une estimation par un expert immobilier et le prix a été réévalué de plus d'une centaine de milliers d'euros au-dessus. Donc, nous arrivons à un prix médian. C'est pour ça que nous avons pu opérer de cette manière. Je vois que vous n'êtes pas convaincue, mais nous avons procédé de cette façon.

Et pour nous, il était extrêmement également important de faire cette acquisition. M. GHIONGA vous l'avez rappelé, vous aviez essayé, vous nous avez à plusieurs reprises alertés sur l'importance de cette acquisition.

Il faut rappeler, et Petr'Antò TOMASI l'a fait, l'implication également de l'association qui nous avait beaucoup alertés sur la valeur symbolique de ce bien. Et, je crois qu'aujourd'hui nous faisons un pari sur l'avenir, nous y croyons, nous pensons que nous pouvons faire quelque chose de bien en plein centre de Corte.

Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables, et je pensais que ça avait été précisé dans le rapport. Je ne sais pas si dans l'amendement justement de l'Exécutif ça n'a pas été ajouté, mais bien entendu, nous associerons la Ville de Corte et l'université de Corse puisque, notamment sur le projet Citadella, nous sommes trois partenaires associés. Donc bien entendu, la Ville de Corte sera associée, notamment pour une réflexion car c'est vrai que le legs Fesch pourrait y trouver à terme toute sa place, et en tout cas, de toute façon, nous sommes en plein cœur de ville et il paraît évident que la municipalité soit étroitement associée aux travaux sur la destination de ce bien, je l'avais d'ailleurs précisé durant ma présentation.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Je pense que le Président du Conseil exécutif voudra intervenir sur ce rapport d'importance.

Le Président SIMEONI

Un mot pour me réjouir que nous arrivions au terme, peut-être provisoire, mais en tout cas au terme d'un long périple qui a commencé, c'est vrai, il y a quatre ans. C'était Petr'Antò qui avait attiré notre attention sur l'importance patrimoniale, historique et symbolique de ce bien. Lui-même avait été sensibilisé par l'associé. Il l'a dit, il y a eu le travail de Josepha, des services du patrimoine de la Collectivité de Corse,

Pierre-Jean CAMPOCASSO, le Directeur, l'intervention également des services du bâtiment qui ont fait un diagnostic, ont été allés sur place.

Et, je voudrais dire aussi, puisqu'on rappelait que c'était déjà un objet de campagne municipale il y a 20 ans, que ça procède aussi d'un engagement moral que j'avais pris avec Tony SINDALI, puisqu'à un moment donné il y a eu un arbitrage sur les investissements du PEI. Il y avait un centre culturel qui était prévu à Corti, le projet n'était pas tout à fait stabilisé et nous avons discuté avec Tony qui était donc le maire de Corte à l'époque, et j'avais dit : à mon avis il y a d'autres projets qui sont plus mûrs, on peut penser pour la salle à une mutualisation, y compris avec le Spaziu Natale LUCIANI de l'université de Corse, mais par contre si ce projet de centre culturel est abandonné au PEI, il est évident qu'il y aura un investissement et le soutien de la Collectivité de Corse pour des projets structurants. Et, ça a donné le projet Citadella et le projet qu'il y a, notamment sur le Théâtre de Verdure, pour encore mieux mettre en valeur tout le centre historique à la fois de Corte comme ville de l'intérieur de la Corse, mais comme capitale historique de la Corse. Donc, le Musée, le Palazzu, etc.

Et puis, il y a eu cette opportunité. Donc, cette opportunité aujourd'hui elle est devant nous, bien sûr il va falloir donner une destination à ce bien immobilier, ça s'intègre dans une vision globale à construire, et on est favorable bien sûr à l'amendement de notre collègue, en partenariat étroit avec la commune de Corte et l'Université de Corse bien sûr, et puis avec l'ensemble des acteurs.

Il y a une petite difficulté sur le prix, c'est vrai, mais à un moment donné il faut que nous avançons. Je pense qu'on a quand même stabilisé au plan juridique et sécurisé au plan juridique cette opération, on le fait en l'état et puis on verra si le contrôle de légalité fait des observations, eh bien on en prendra acte et puis on fera ce qu'il y a à faire.

Mais, en tout cas, je pense qu'aujourd'hui c'est un pas important et je suis très heureux que nous le fassions tous ensemble.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président. Je pense que nous pourrions passer au vote. Alors, si ça ne vous ennuie pas, nous pourrions peut-être voter les trois amendements et ensuite le rapport amendé. Qu'en pensez-vous ? Est-ce que vous êtes tous d'accord ? Je crois que les amendements ont été acceptés, donc si tout le monde est d'accord, il me semble que ce serait peut-être plus simple.

Pas d'objection ?

M. Petr'Antone TOMASI

En tant que porteur d'un amendement, moi je n'y vois pas d'inconvénient, à partir du moment où ils font l'unanimité et qu'il y a un consensus général.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que c'est plus simple, vu les circonstances et on pourra aller plus vite. Mme TOMASI, s'il-vous-plait, pourriez-vous faire l'appel ?

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI préside la séance.

Le Président TALAMONI

Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

Une absente : Julia TIBERI.

Nous allons à présent voter le rapport ainsi amendé.

Mme Anne TOMASI va faire l'appel nominal.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁷

Nous allons passer au rapport suivant :

* **Raportu n° 263** : **Adattazioni eccezzionali è timpurania di u rigulamentu di l'aiuti Cultura pà u 2020 in appiigazioni di u raportu « VINCE CONTR'À U COVID 19 »**

* **Rapport n° 263** : **Adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « VINCE CONTR'À U COVID 19 ».**

⁷ Délibération N° 20/133 AC

Le Président TALAMONI

C'est Josepha GIACOMETTI qui présente ce rapport. Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, M. le Président.

Il s'agit de l'adaptation exceptionnelle et temporaire du règlement des aides culture pour 2020 dans le cadre de la mise en œuvre du rapport « VINCE CONTR'À U COVID-19 ».

Donc, nous avons déjà assoupli un certain nombre de règles du RDA pour permettre d'aider le monde culturel, qui subit les conséquences de cette crise également et sur la longue durée.

Nous souhaitons encore adapter le règlement pour l'année 2020, puisque nous avons déjà assoupli un certain nombre de mesures, notamment des aides aux structures de formation initiale, aide aux lieux de création, aide à l'Arte Squadra, aide aux « lochi d'arti ».

Donc, c'est l'ensemble des structures associatives et des compagnies avec lieux, et nous avons souhaité élargir l'assiette des dépenses prises en compte dans le financement de la Collectivité de Corse et des frais engendrés par la crise, comme par exemple les frais financiers liés la fermeture des lieux pendant le confinement, à l'absence de recettes, les charges patronales restant dues malgré l'abaissement de charges autorisé par l'Etat et les autres frais de fonctionnement inhérents au maintien du lieu en période de sous-activité.

Donc, il a été proposé de maintenir une certaine « souplesse » dans l'application de la proratisation en continuant d'autoriser les lieux à procéder à une adaptation de leur budget prévisionnel par une révision à la hausse ou à la baisse de leur budget, sans que cette révision n'affecte le montant des subventions attribuées par la Collectivité.

En quelque sorte, élargir l'assiette subventionnable, l'assiette éligible, pour permettre une plus grande souplesse et une plus large prise en charge des frais normalement prévus au règlement des aides, afin de pouvoir répondre de manière beaucoup plus souple et beaucoup plus réactive aux difficultés du monde culturel qui est très fortement impacté sur le plan financier bien évidemment, et de tenter de l'accompagner et de l'aider à traverser cette période difficile.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive. Il n'y a pas de rapports écrits, il y a des avis favorables.

Il n'y pas de demande de prise de parole, donc je vais demander à ce que l'on procède à l'appel nominal, Mme TOMASI s'il-vous-plaît.

Mme Anne TOMASI procède à l'appel nominal des Conseillers.

Le Président TALAMONI

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.⁸

POUR : 59

Absents 4 : MM. François BERNARDI, Jean-Charles ORSUCCI, Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI.

Je vous interroge : est-ce que vous souhaitez que nous travaillions jusqu'à 21 heures ou bien est-ce que vous souhaitez que nous reprenions demain matin ?

Moi, je pense que nous pourrions travailler encore une heure pour essayer de se débarrasser de quelques dossiers supplémentaires, parce que demain il y a quand même l'affaire maritime. On peut travailler encore une petite heure ? Il est déjà 20 heures, on travaille jusqu'à 21 heures ? J'interroge le Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

En fonction des dossiers disponibles, mais...

Le Président TALAMONI

Alors, est-ce qu'il y a encore des dossiers disponibles ? Il n'y en a plus. Alors la question ne se pose plus, ma question devient sans objet et la séance est suspendue.

Nous nous retrouvons demain à 10 heures précises d'ans l'hémicycle.

La séance est suspendue à 20 heures.

⁸ Délibération N° 20/134 AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE****ACQUISITION DU COUVENT DES CAPUCINS –
CORTI***Rapport N° 2020/254/CE***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

Après l'article 1, est inséré un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

DEMANDE à ce que la commune de Corte soit étroitement associée au devenir de ce bien au regard des projets en cours liant la municipalité et la CDC, notamment Citadella XXI.

La numérotation des articles suivants est adaptée en conséquence.

*** AVIS DE LA COMMISSION***** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE**

**ACQUISITION DU COUVENT DES CAPUCINS –
CORTI**

Rapport N° 2020/254/CE

AMENDEMENT N° 2

DIPUSITATU DA : U CUNSIGLIU ESECUTIVU.

SPOSTU DI I MUTIVI :

Il s'agit d'élargir les possibilités d'installation d'activités culturelles et patrimoniales au sein de cet édifice.

PRUPOSTA D'AMENDAMENTU :

Ajouter après « ... de musiques actuelles » : « Il pourrait également abriter un lieu de type muséal ou d'interprétation en lien avec le Museu di a Corsica au regard de son intégration à l'itinéraire patrimonial « Strada Paolina » et au travail entamé sur la période du XVIII^{ème} siècle en Corse et l'histoire des idées politiques. Ces pistes sont bien entendu mises à l'étude. »

*** AVISU DI A CUMMISSIONE**

*** DECISIONE DI L'ASSEMBLEA**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2020
REUNION DES 24 ET 25 SEPTEMBRE****ACQUISITION DU COUVENT DES CAPUCINS –
CORTI***Rapport N° 2020/254/CE***AMENDEMENT N° 3****DEPOSE PAR : LE GROUPE « CORSICA LIBERA »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****Annexe sur l'acquisition du Couvent des capucins Corti :****AJOUTER page 1 :****I/ Diversification des collections permanentes du Musée de la Corse : le XVIII^e siècle et les Révolutions de Corse.**

Le Musée de la Corse, installé à Corti au sein du site de la citadelle, fut créé sur la base d'un fonds patrimonial orienté autour des Arts et Traditions Populaires (ATP). Celui-ci fut notamment alimenté par l'important legs du regretté Père Louis Doazan.

Si ce fonds patrimonial qui constitue la collection permanente du Musée de la Corse est d'une grande richesse, l'absence de collections consacrées au XVIII^e siècle en Corse, période extrêmement féconde au plan de l'histoire des idées politiques et de leur mise en œuvre, peut cependant être considérée comme une carence.

La ville de Corti, siège du gouvernement national de la Corse paoliste, apparaît comme le lieu propice à la mise en œuvre d'un projet de valorisation de cette séquence historique.

Plus particulièrement, le couvent des capucins / u conventu di i frati cappuccini semble constituer un endroit idéal afin de diversifier et réorienter les missions du Musée de la Corse en créant un lieu de mémoire autour du XVIIIe siècle et notamment des Révolutions de Corse tant celui-ci revêt une charge symbolique forte.

En effet, Ghjuvan'Petru Gaffory, Général de la Nation, fut assassiné à quelques mètres de ce lieu et y fut enseveli. Des membres de la famille Bonaparte, qui résida un temps sur Corti, y trouvèrent également une sépulture. Enfin, des cunsulte du temps du Généralat et du Royaume anglo-corse, dont il fut un temps le siège, s'y sont tenues.

De ce fait, ce nouvel espace muséal pourrait envisager la mise en valeur de différentes thématiques particulièrement fécondes et faisant sens avec l'histoire du site : Les Révolutions de Corse ; et la figure du Général Gaffory ; le Généralat de Pasquale Paoli ; Les Bonaparte et Corti ; les Bonaparte et la Corse ; l'expérience du Royaume-anglo corse. Il pourrait également abriter un mémorial des grandes figures du XVIIIe siècle corse.

Enfin, la superficie importante de cet espace permet également d'envisager un ancrage plus local par la mise en valeur du patrimoine de la ville de Corti, en lien avec les institutions locales.

*** AVISU DI A CUMMISSIONE**

*** DECISIONE DI L'ASSEMBLEA**